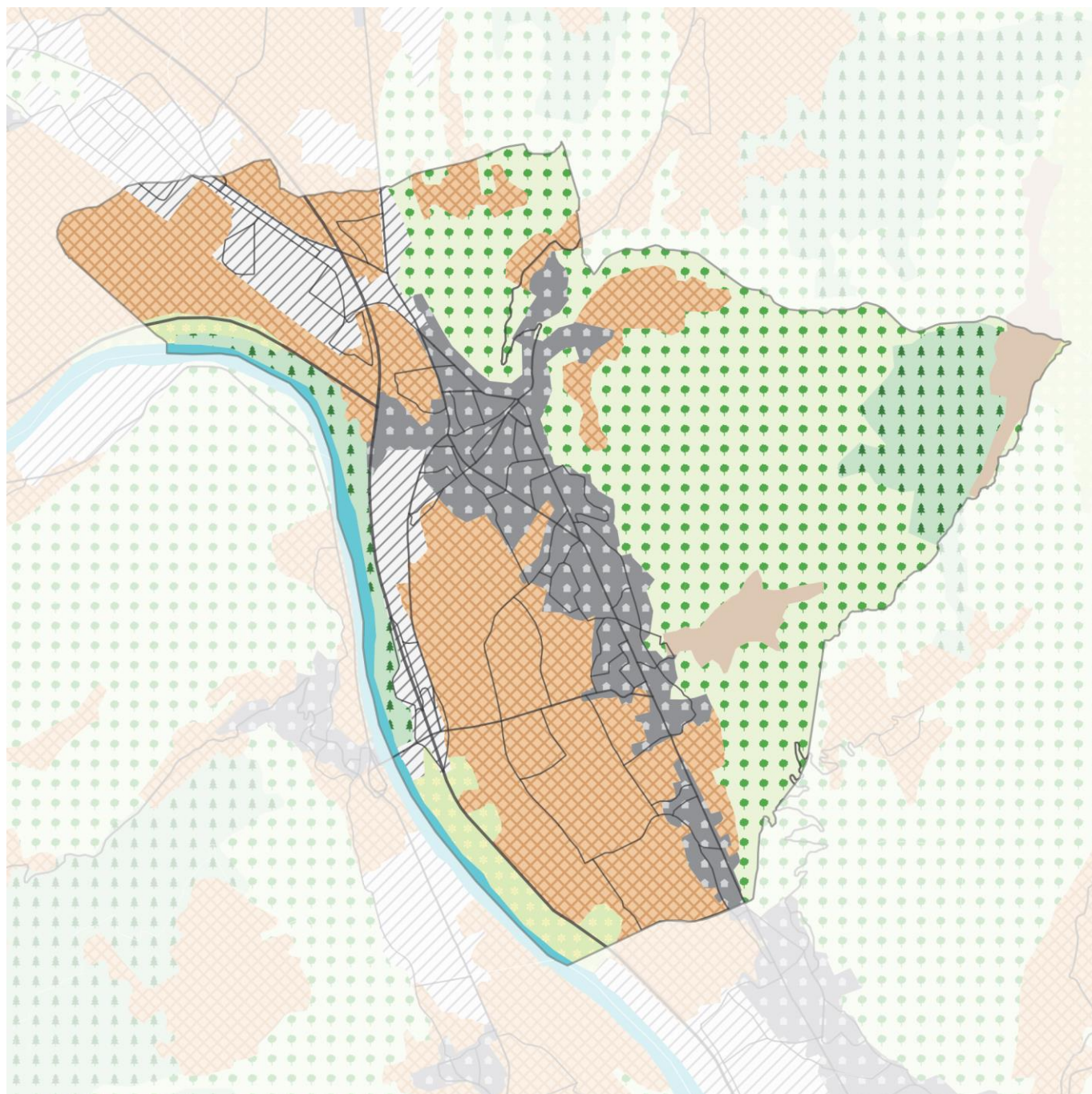


BUDGET CROISÉ

VOREPPE*Budget principal*

Tout comprendre aux finances de ma collectivité

95 % des collectivités pensent que les statistiques locales sont essentielles pour construire des politiques publiques. Pourtant, 88 % d'entre elles reconnaissent qu'il est difficile de s'y retrouver parmi les chiffres.*

Pour répondre à cet enjeu, Ithéa propose différents outils, dont le Budget Croisé que vous tenez entre vos mains.

Cet outil est construit à partir des données financières des collectivités disponibles en *Open Data* (DGCL, Balance comptable des collectivités, DGFIP...). A noter que les budgets de l'année précédente sont intégrés en juillet de chaque année (ex. les budgets 2021 figureront dans le Budget Croisé à partir de juillet 2022).

Le Budget Croisé a vocation à :

- Faciliter la lecture des principales données financières de votre commune ou EPCI ;
- Croiser ces données avec celles d'autres collectivités ;
- Donner des clés d'analyse de la performance de la collectivité.

Les finances locales étant particulièrement impactées par la crise sanitaire, à un niveau d'ailleurs très différent d'une collectivité à l'autre, cette dimension est également intégrée.

Comprendre les finances de sa collectivité, disposer des principaux indicateurs de performance et en définitive, comprendre pour agir, telle est la finalité du Budget Croisé.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

David SIMONDET

Directeur, Ithéa

* Grande enquête « usages des données locales », août 2019, Ithéa Conseil

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

A des fins de comparaisons, Voreppe est mis en perspective avec la strate suivante :

communes de 1 000 à 10 000 habitants

Le Budget Croisé s'appuie principalement sur **deux sources de données** :

- Les Balances comptables des collectivités de 2012 à 2020, mises à disposition par le ministère de l'Economie et des Finances sur la plateforme data.gouv.fr
- Les données de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCL), concernant en particulier la fiscalité locale.

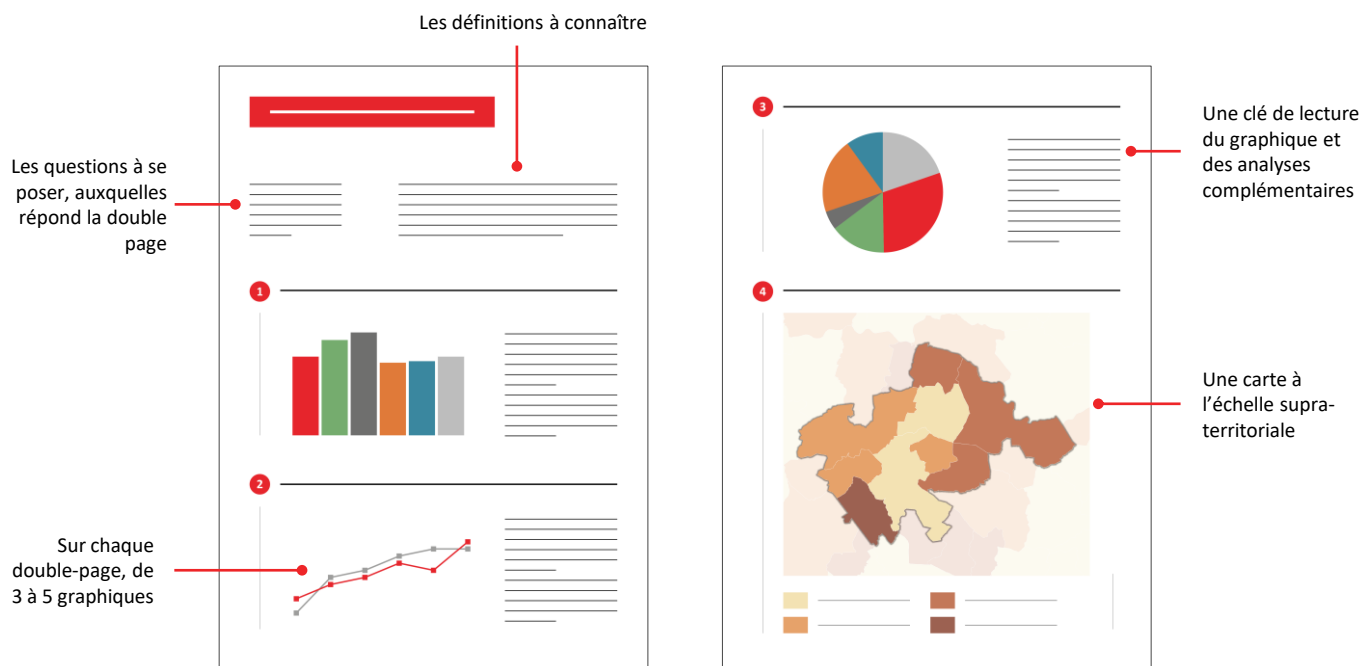
D'autres sources, que l'on retrouve dans le « Profil Croisé », sont également mobilisées ponctuellement : INSEE, données DGFIP....

Les données présentées correspondent **aux dépenses et recettes réelles (en excluant donc les opérations d'ordre)** pour la plupart des indicateurs, extraites des comptes de gestion. **Les variations de stocks ne sont pas prises en compte.**

Les évolutions sont quant à elles issues des soldes débiteurs et des soldes créditeurs, à l'exception des indicateurs d'investissement. Il peut donc y avoir des différences, parfois nettes, entre les chiffres enregistrés par la collectivité et les chiffres du Budget Croisé. Si cette situation se présente, n'hésitez pas à nous contacter, pour que nous ajustions les graphiques et clés de lectures.

Les modalités de calcul de chaque indicateur sont précisées en annexe.

COMMENT LIRE LE BUDGET CROISÉ ?



INTRODUCTION GÉNÉRALE

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

LES 6 GRANDS PRINCIPES BUDGÉTAIRES D'UNE COLLECTIVITÉ

1

Annualité

Le budget est voté pour 1 an.

2

Unité

Les recettes et les dépenses doivent être regroupées dans un seul document.

3

Spécialité

Il est interdit d'utiliser les crédits prévus pour une finalité différente.

4

Universalité

L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il est donc impossible d'affecter une recette à une dépense spécifique.

5

Sincérité

Il s'agit de ne pas surestimer ou sous-estimer des dépenses, ce qui aurait pour conséquence d'aggraver le déséquilibre budgétaire.

6

Équilibre

Les recettes ou les dépenses doivent s'équilibrer. Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune comporter autant de dépenses que de recettes.

LE BUDGET : COMMENT ÇA MARCHE ?

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Fonctionnement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, soit les opérations qui reviennent chaque année.

Par exemple entretien, personnel, intérêts des emprunts...

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est utilisé en priorité pour rembourser la dette. Le surplus constitue l'épargne nette, qui permettra à la collectivité d'autofinancer ses investissements.

Investissement. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, soit les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la collectivité.

Par exemple remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, travaux nouveaux...

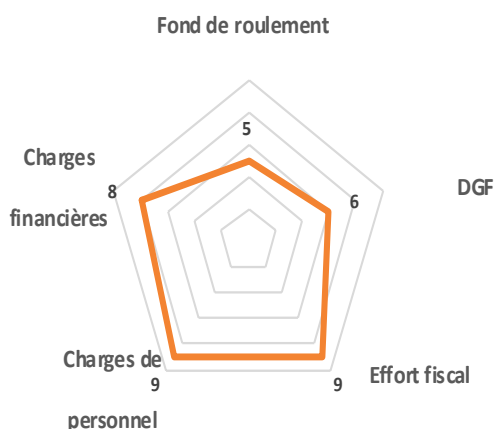
VUE GÉNÉRALE ET RATIOS (1/2)

Les **principaux indicateurs de gestion et d'investissement** de la collectivité, que l'on retrouvera dans les pages du présent rapport, ont fait l'objet d'une note de 1 à 10.

Ainsi, une commune obtenant 10 fait partie, pour l'indicateur considéré, des 10% des communes ayant les meilleurs résultats. *A contrario*, une commune obtenant 1 fait partie des 10% des communes obtenant les moins bons résultats.

Le **classement** est réalisé en fonction des résultats des autres communes ou EPCI de France métropolitaine et d'outre-mer de la même strate démographique (cf. page précédente). Ainsi, une commune de 800 habitants sera classée en fonction des résultats de l'ensemble des communes de 500 à 1000 habitants.

1 PROFIL GESTIONNAIRE DE LA COLLECTIVITÉ



Balance comptable des collectivités, 2020 – Traitement Ithéa Conseil

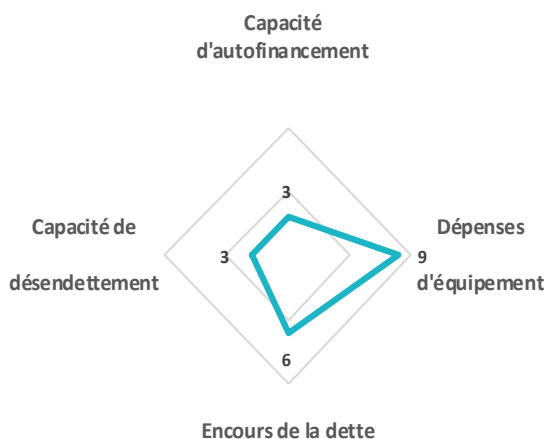
Clé de lecture

Avec un indice de 9, il y a 10% de communes de la même strate dont les charges de personnel par habitant sont plus élevées que pour Voreppe.

Indicateurs détaillés :

- Fonds de roulement rapporté aux recettes de fonctionnement
- Dotation Globale de Fonctionnement par habitant
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal
- Charges de personnel par habitant
- Charges financières par habitant

2 PROFIL INVESTISSEUR DE LA COLLECTIVITÉ



Balance comptable des collectivités, 2020 – Traitement Ithéa Conseil

Clé de lecture

Avec un indice de 6, il y a 60% de communes de la même strate dont l'encours de la dette par habitant est moins élevé que pour Voreppe.

Indicateurs détaillés :

- Capacité d'autofinancement nette par habitant
- Dépenses d'équipement par habitant
- Encours de la dette par habitant
- Capacité de désendettement (en années)

VUE GÉNÉRALE ET RATIOS (2/2)

Il existe deux types de ratios :

- **Les ratios de population**, pour lesquels une donnée financière est exprimée en €/habitant
- **Les ratios de structure**, pour lesquels une donnée financière est rapportée à une autre (ex. dépenses de personnel rapportées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement)

Les ratios de population permettent une comparaison avec d'autres collectivités de la même strate. Les ratios de structure permettent quant à eux de compléter l'analyse, en donnant notamment des indications sur la santé financière de la commune ou de l'EPCI.

	Voreppe	CA du Pays Voironnais	Isère (même strate)	Isère (ens.)	France métropolitaine (même strate)
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant	1 223 €	819 €	780 €	949 €	727 €
Produit des impositions directes par habitant	585 €	435 €	479 €	565 €	415 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant	1 410 €	986 €	989 €	1 141 €	908 €
Dépenses d'équipement brut par habitant	238 €	284 €	293 €	300 €	281 €
Dette par habitant	521 €	520 €	765 €	908 €	660 €
DGF par habitant	14 €	91 €	86 €	112 €	145 €
Dépenses de personnel / DRF	60%	58%	51%	56%	53%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	125%	110%	101%	101%	112%
Marge d'autofinancement courant*	91%	90%	87%	91%	88%
Taux d'équipement**	17%	29%	30%	26%	31%
Taux d'endettement***	37%	53%	77%	80%	73%

* Marge d'autofinancement courant = DRF + Remboursement de dette / RRF

** Taux d'équipement = Dépenses d'équipement brut / RRF

*** Taux d'endettement = Dette / RRF

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les questions à se poser

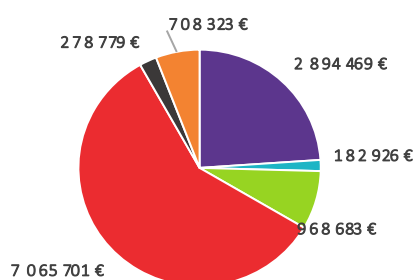
Les dépenses de fonctionnement sont-elles « maîtrisées » ? Quels sont les principaux postes de dépenses ?

Charges de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale du budget correspondant à la section fonctionnement.

Contingents et participations obligatoires (compte 655) : Police d'État, Aide sociale du département, Service d'incendie, contributions aux organismes de regroupement, contributions au C.N.F.P.T, indemnités de logement aux instituteurs et contributions au titre de la politique de l'habitat.

1 CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

- Achats et charges externes
- Charges financières
- Subventions
- Charges de personnel
- Contingents
- Autre

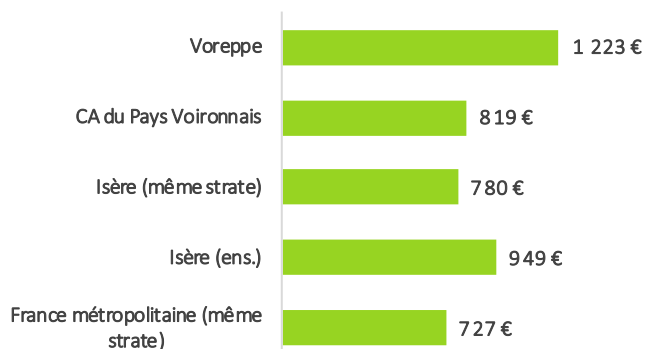


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, les charges de fonctionnement pour Voreppe représentent un total de 12 098 882€.

Les charges de personnel, avec les charges financières et les contingents constituent les charges structurelles de la commune. Elles représentent 62% de son budget, contre 61% pour les communes de la CA du Pays Voironnais ou encore 56% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

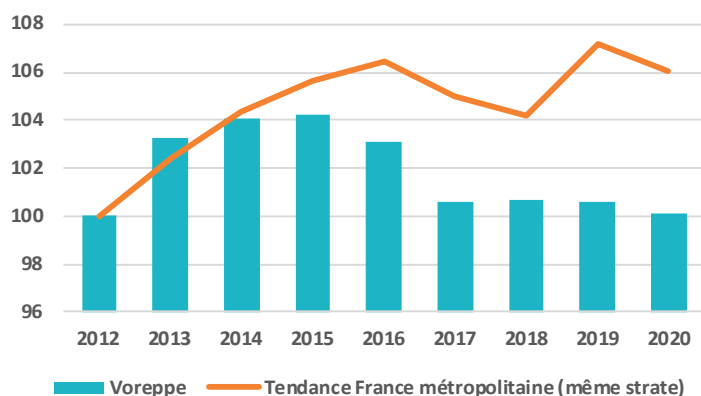


Balance comptable des collectivités, 2020

Les dépenses de fonctionnement par habitant sont de 1 223€ en 2020 pour Voreppe.

Pour les communes inférieures à 500 habitants et les EPCI, ces dépenses décroissent quand la population augmente (poids des frais fixes). Pour les communes de plus de 500 habitants, l'effet inverse se produit : les dépenses augmentent avec la taille (équipements/services plus développés mais aussi recettes fiscales plus élevées).

ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



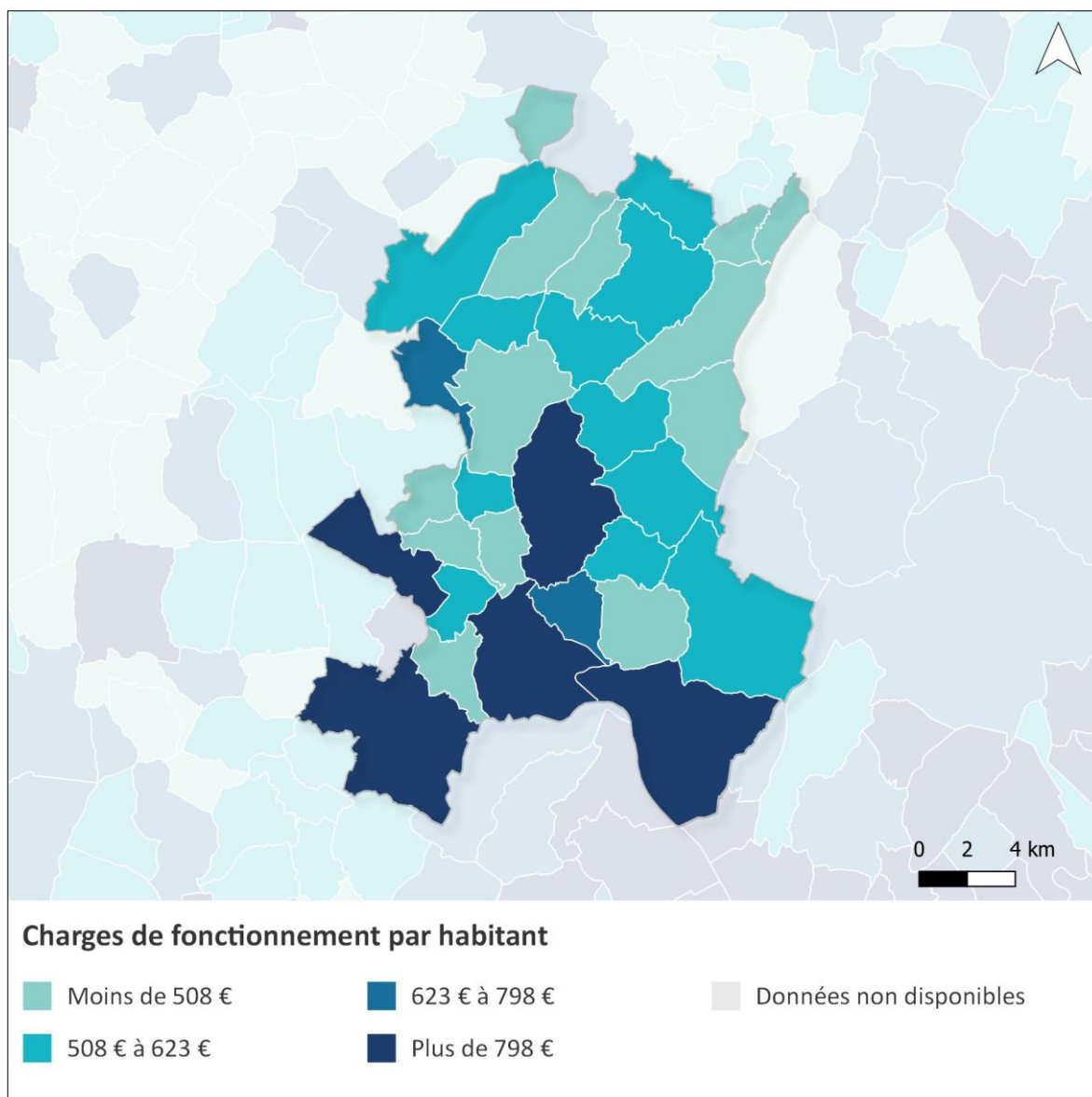
Balance comptable des collectivités, 2012-2020

De 2012 à 2020, les charges de fonctionnement ont évolué de 0% pour Voreppe.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement des communes sont en légère augmentation, alors que des EPCI sont en forte hausse (loi NOTRe). Ces tendances devraient perdurer, même si une hausse des dépenses d'intervention et un surcoût lié au maintien des services est attendu pour certaines collectivités du fait de la crise sanitaire.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

CA du Pays Voironnais



Balance comptable des collectivités, 2020

DÉPENSES DE PERSONNEL

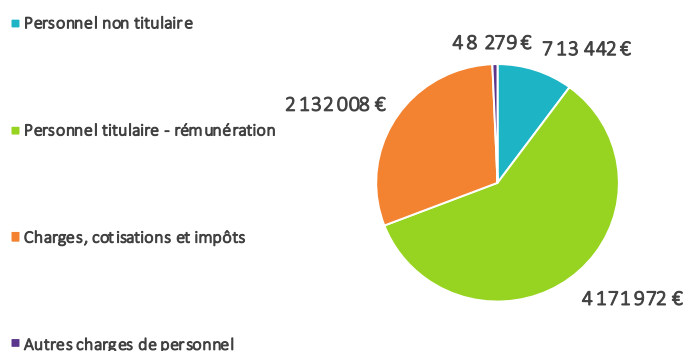
Les questions à se poser

Les dépenses de personnel sont-elles disproportionnées par rapport à d'autres territoires ? Quel est leur poids dans les dépenses de fonctionnement ?

Charges de personnel (et frais assimilés) : rémunérations des personnels titulaires et non titulaires, charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés et prestations versées au personnel extérieur au service.

Personnel titulaire : agents bénéficiant du statut de fonctionnaire. Leur emploi est permanent, contrairement aux agents non-titulaires dont les conditions de recrutement sont plus souples, et permettent de répondre à un besoin spécifique. Plusieurs types d'agents non-titulaires existent : agents auxiliaires, contractuels (en CDD ou CDI), vacataires (payés à la vacation et souvent à temps partiel).

1 CHARGES DE PERSONNEL PAR TYPE

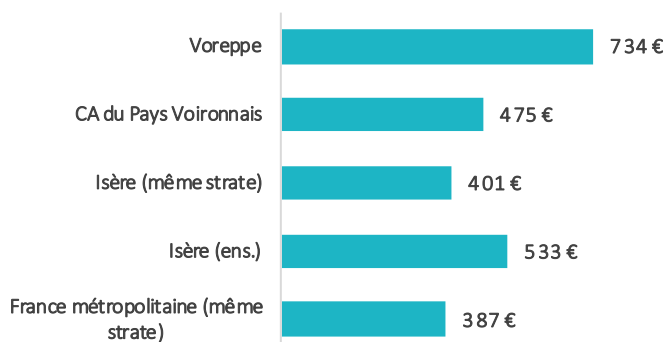


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, les charges de personnel sont de 7 065 701€ pour Voreppe, soit 58% du budget de la commune.

La rémunération des agents titulaires représente 59% des dépenses de personnel (soit 4 171 972€), contre 52% pour Voreppe, 56% pour les communes de même strate du département, ou encore 55% pour les autres communes du département.

2 CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT

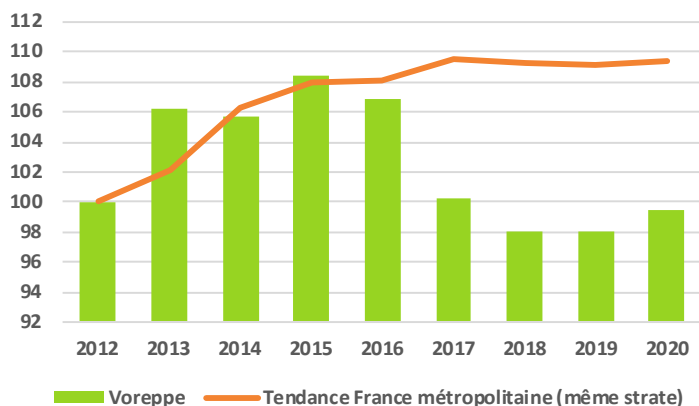


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, les dépenses de personnel par habitant sont de 734€ pour Voreppe contre 533€ pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Le saviez-vous ? En 2019, le salaire net moyen au sein des communes est de 1 887€ par mois, contre 2 206€ dans les départements. Des différences sont également notables entre fonctionnaires (2 071€) et non-fonctionnaires (1 729€, hors contrats aidés et apprentis).

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT



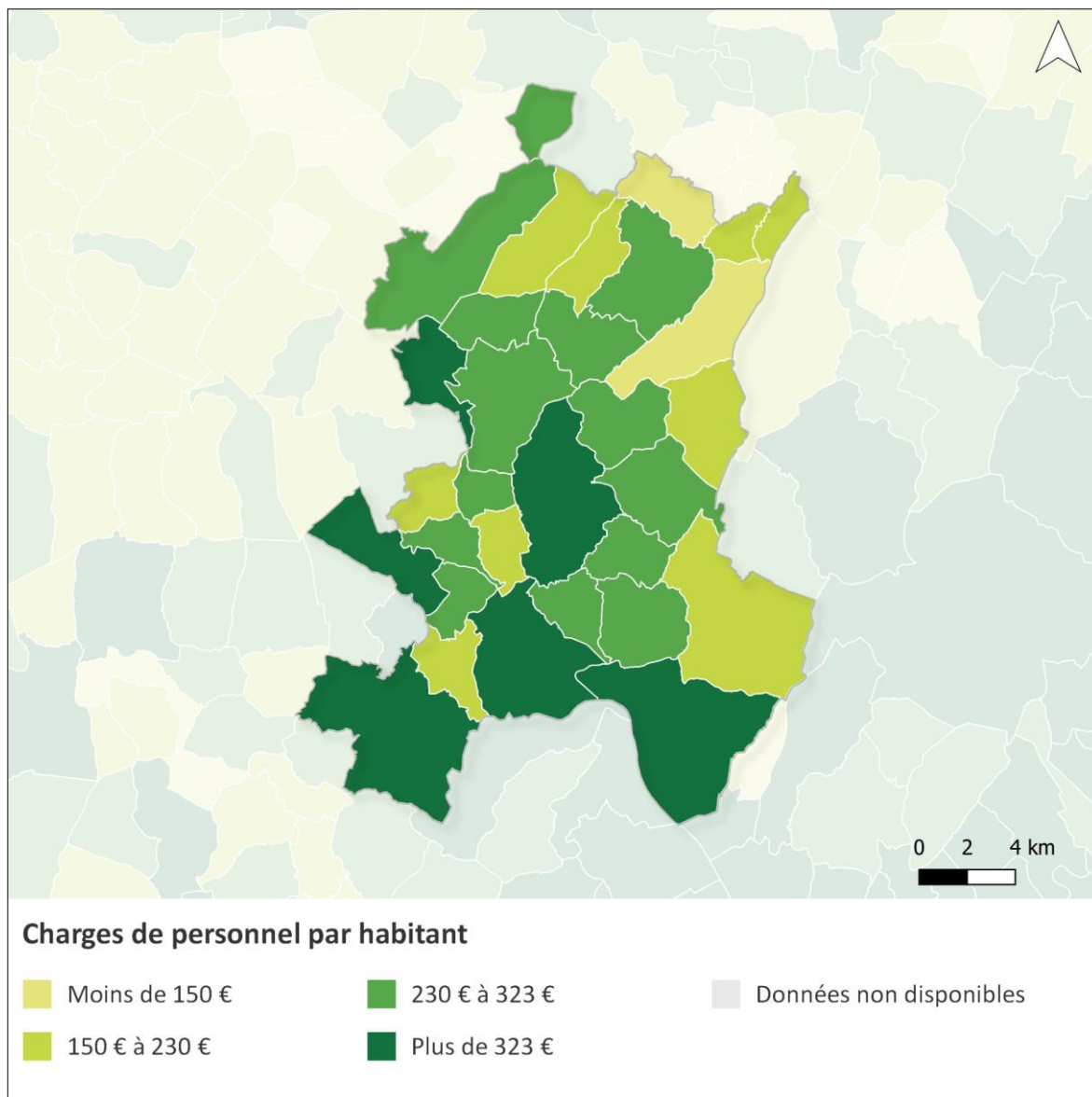
Balance comptable des collectivités, 2012-2020

De 2012 à 2020, les dépenses de personnel ont évolué de -1% pour Voreppe.

Au niveau national, la hausse des frais de personnel est restée limitée pour les communes : +0.9% entre 2019 et 2020 (+2.3% pour les EPCI), contre +1% entre 2018 et 2019 (+3.9% pour les EPCI). A noter une baisse pour les grandes communes, et une légère augmentation pour les petites communes.

CHARGES DE PERSONNEL PAR HABITANT

CA du Pays Voironnais



Balance comptable des collectivités, 2020

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les questions à se poser

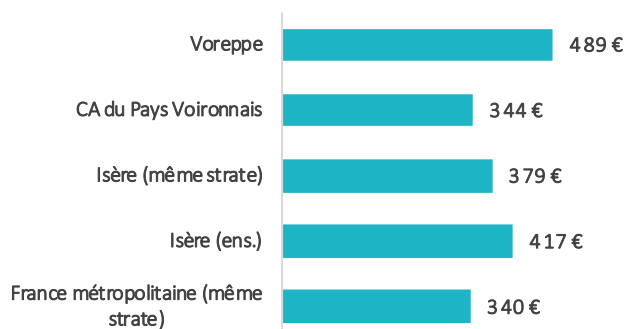
Quelles sont les autres dépenses de fonctionnement de la collectivité ? Les « coûts » liés aux élus sont-ils plus élevés qu'ailleurs ?

Autres charges de fonctionnement :

- **Charges à caractère général** : achats stockés (ex. fournitures administratives...) ou non stockés (ex. électricité...) et prestations de services extérieurs (ex. le Budget Croisé).
- **Autres charges de gestion courante** : indemnités aux élus, contingents et participations obligatoires, subventions de fonctionnement versées, redevances diverses...
- **Charges financières** : intérêt des emprunts et dettes (hors remboursement du capital).

1

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

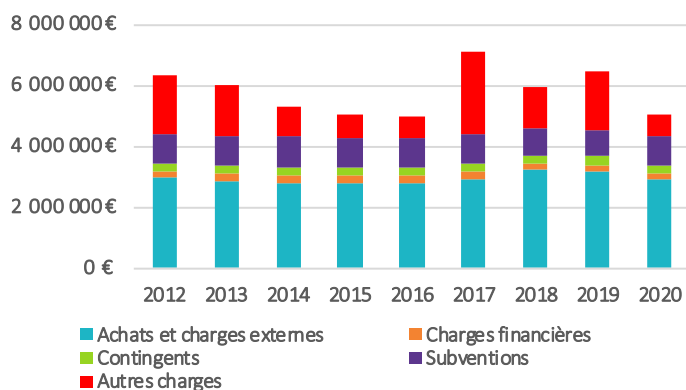


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, les autres dépenses de fonctionnement sont de 489€ par habitant pour Voreppe, contre 340€ pour les communes de même strate de France métropolitaine. Ces dépenses comprennent l'ensemble des charges récurrentes de la collectivité (ex. les feuilles de l'imprimante), hors frais de personnel. Ces dépenses ne doivent pas être confondues avec les investissements (ex. l'imprimante), qui agrandissent le patrimoine de la collectivité.

2

ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

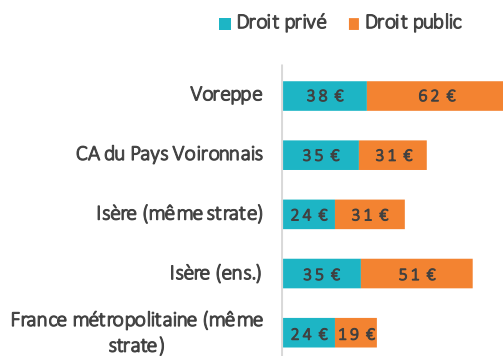


Balance comptable des collectivités, 2020

De 2012 à 2020, les achats et charges externes passent de 2 963 257€ à 2 894 469€ pour Voreppe.

Entre 2019 et 2020, les achats et charges externes ont baissé pour les communes et EPCI (-3.3% contre +2,5% entre 2018 et 2019). Les petites communes sont particulièrement concernées, alors que ce poste de dépenses est déjà important pour cette strate.

SUBVENTIONS PAR HABITANT

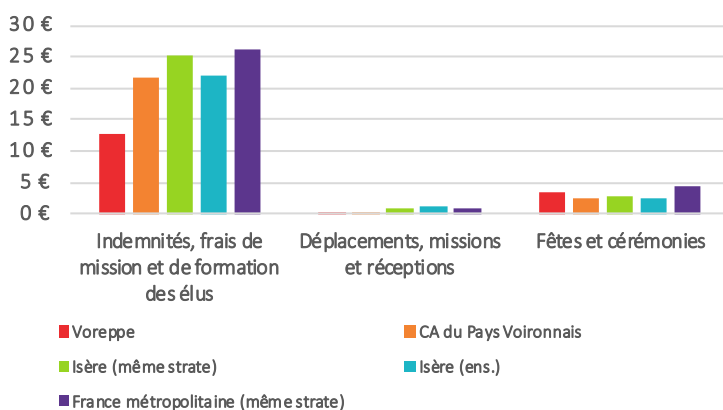


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, la commune a un niveau de subventions de 101€ par habitant, dont 62€ destinés à des organismes de droit public (ex. CCAS/CIAS), contre 38€ destinés à des organismes de droit privé (ex. associations).

Les subventions représentent la majeure partie des dépenses d'intervention. Les dépenses d'intervention pourraient augmenter du fait de la crise sanitaire.

CHARGES DÉTAILLÉES - Indemnités des élus, fêtes et cérémonies, réception

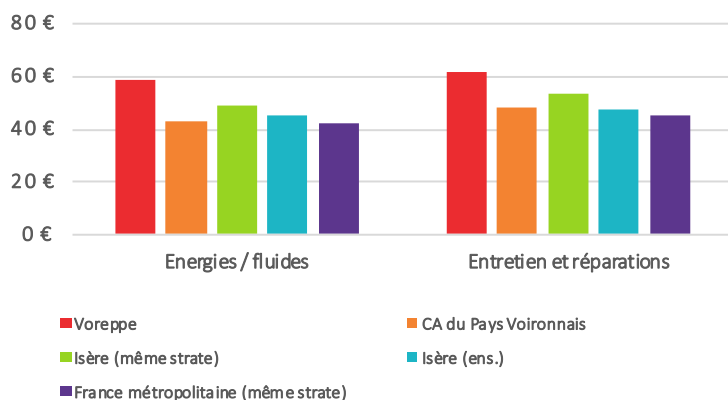


Balance comptable des collectivités, 2020

Les dépenses liées aux élus de la commune représentent un total de 123 947€ sur l'année 2020, soit 13€ par habitant.

Le saviez vous ? Avec 600 000 élus locaux (soit près de 1% de la population), la France est la championne du monde du nombre d'élus locaux ! Parmi eux, environ 350 000 exercent leur mandat à titre bénévole, ce qui est également une spécificité française.

CHARGES DÉTAILLÉES - Energie / fluides, entretien



Balance comptable des collectivités, 2020

Les dépenses liées à l'énergie et aux fluides de la commune représentent un total de 566 579€ sur l'année 2020, soit 59€ par habitant, contre 49€ pour les communes de même strate du département.

Les dépenses liées à l'entretien et aux réparations du matériel sont quant à elles de 597 205€, soit 62€ par habitant, contre 54€ pour les communes de même strate du département.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les questions à se poser

Quelles sont les ressources de la collectivité ? Comment celles-ci ont évolué ?

Recettes de fonctionnement : ensemble des ressources à disposition de la collectivité pour financer son fonctionnement.

Impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et contribution économique territoriale.

Autres impôts et taxes : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage, taxe d'assainissement des eaux usées, taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations...

Dotations et participations : prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales.

1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

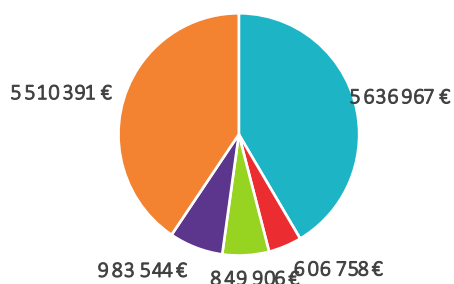
■ Impôts locaux

■ Autres impôts et taxes

■ Ventes, prestations de service

■ Dotations et participations

■ Autres

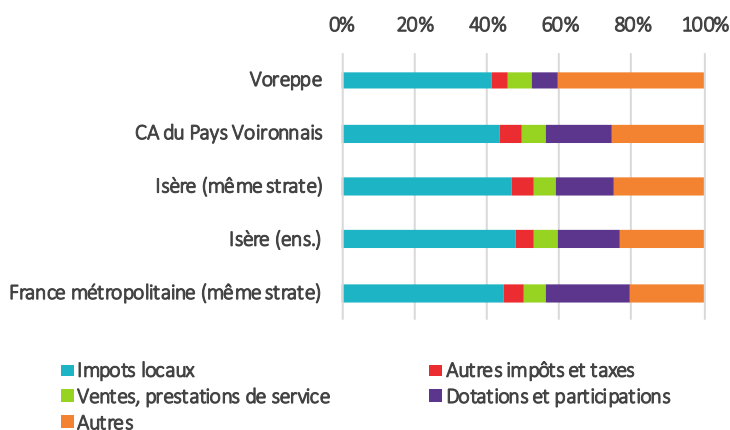


Balance comptable des collectivités, 2020

Les impôts locaux représentent 5 636 967€ pour 2020, soit 70% des recettes de fonctionnement de la commune.

La crise sanitaire devrait avoir un impact significatif sur les recettes des collectivités. Toutefois, les impôts, taxes et dotations resteront stables, ce qui implique une sécurité financière non négligeable pour de nombreuses collectivités.

2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

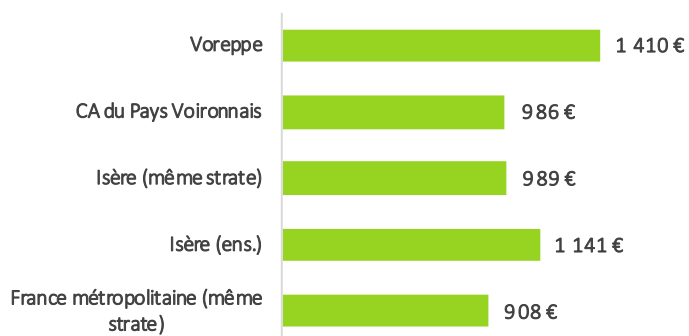


Balance comptable des collectivités, 2020

Les autres impôts et taxes représentent 606 758€ pour 2020, soit 4% des recettes de fonctionnement de la commune.

Au total, les impôts et taxes (dont impôts locaux) représentent 46% des recettes, contre 7% pour les dotations et participations ou 6% pour les ventes / prestations de services.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

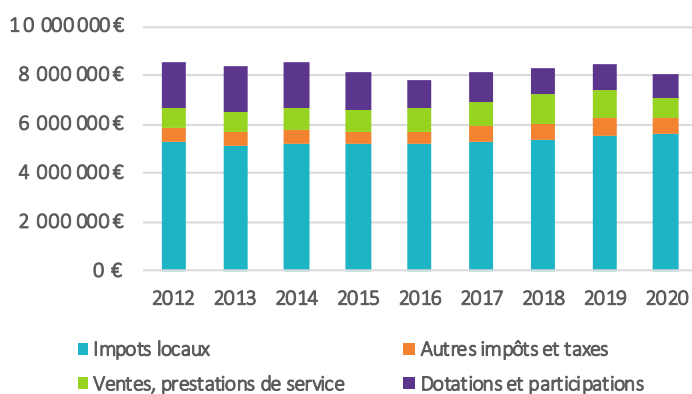


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, les recettes de fonctionnement par habitant sont de 1 410€ pour Voreppe.

Les recettes par habitant décroissent pour les communes de 0 à 500 habitants. Pour les plus de 500 habitants, l'effet inverse se produit : les recettes augmentent avec la taille de la collectivité. Un phénomène similaire est constaté pour les EPCI : une décroissance jusqu'à 15 000 habitants, puis une augmentation.

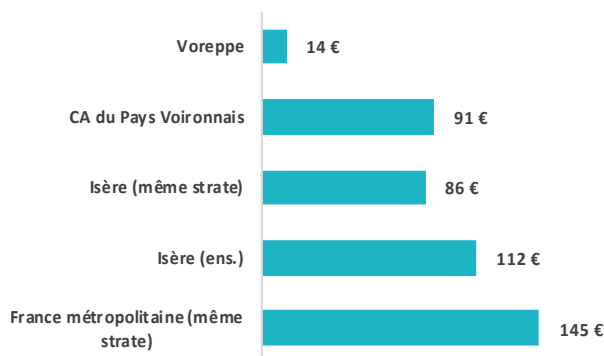
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE



Balance comptable des collectivités, 2012-2020

De 2012 à 2020, les recettes sont passées de 8 415 075€ à 8 077 175€. Depuis 2014, les recettes de fonctionnement des petites communes ont évolué plus rapidement que celles des grandes communes. C'est encore le cas en 2020 : les recettes des communes de moins de 500 habitants sont les seules à avoir augmenté ; celles des communes de plus de 100 000 habitants ont diminué de - 1,9 % hors Paris et de - 3,7 % y compris Paris (cf. p. 24-25).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



DGCL 2021

En 2021, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant est de 14€, contre 112€ pour les autres communes du département.

De nombreuses dotations existent, aux montants et modalités d'attributions variant selon une diversité de critères. On citera notamment : dotation de solidarité urbaine/rurale, FCTVA, dotation "Natura 2000", dotation outre-mer...

RESSOURCES PROPRES

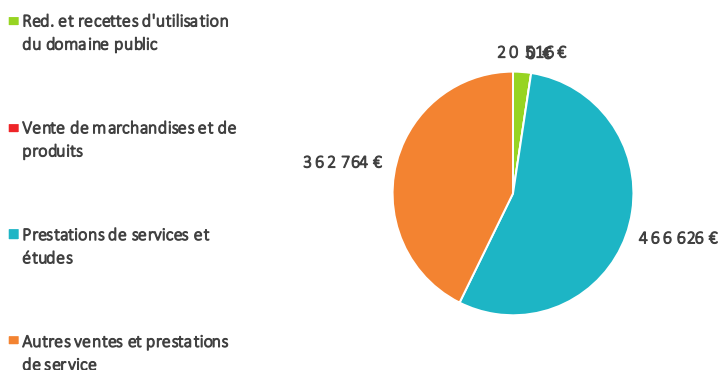
Les questions à se poser

La collectivité bénéficie-t-elle de ressources liées à la vente de marchandises, de prestations ou de produits ?
Quelles sont les recettes stables de la collectivité ?

Ventes de produits, marchandises et prestations de services : vente de marchandises ou de produits (ex. produits forestiers, récoltes...), prestations de services (cantine...)...

Redevances et recettes d'utilisation du domaine public : produits issus de l'utilisation par un tiers du domaine public (ex. restaurants, plages, étalages des commerçants, manèges...)...

1 VENTES DE MARCHANDISES, DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES PAR TYPE – EN EUROS

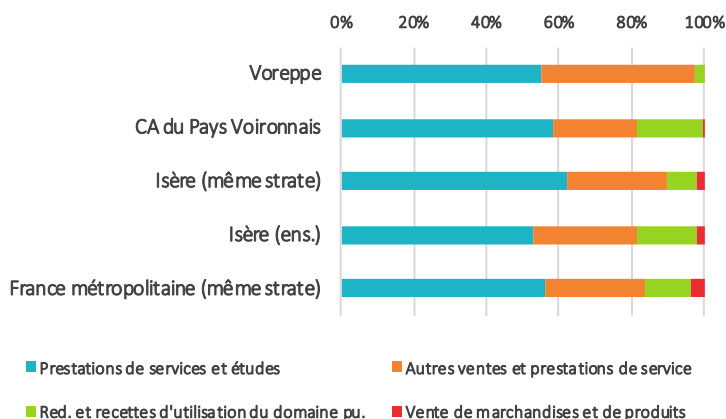


Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public représentent 0€ pour 2020, contre 466 626€ pour les prestations de service.

Quelle qu'elle soit, l'utilisation du domaine public par un acteur privé est toujours précaire (aucun droit de maintien dans les lieux), personnelle (pas de sous-location) et donne lieu à une redevance.

Balance comptable des collectivités, 2020

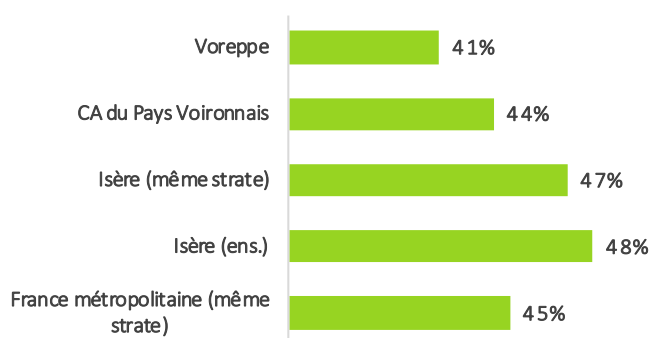
2 VENTES DE MARCHANDISES, DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES PAR TYPE – EN %



Les prestations de services et études représentent 55% pour 2020, contre 0% pour les ventes de marchandises et de produits.

Entre 2019 et 2020, les ventes et prestations de services sont en diminution dans les communes (-16,8% contre +4,3% entre 2018 et 2019). Cette diminution s'explique par la crise sanitaire.

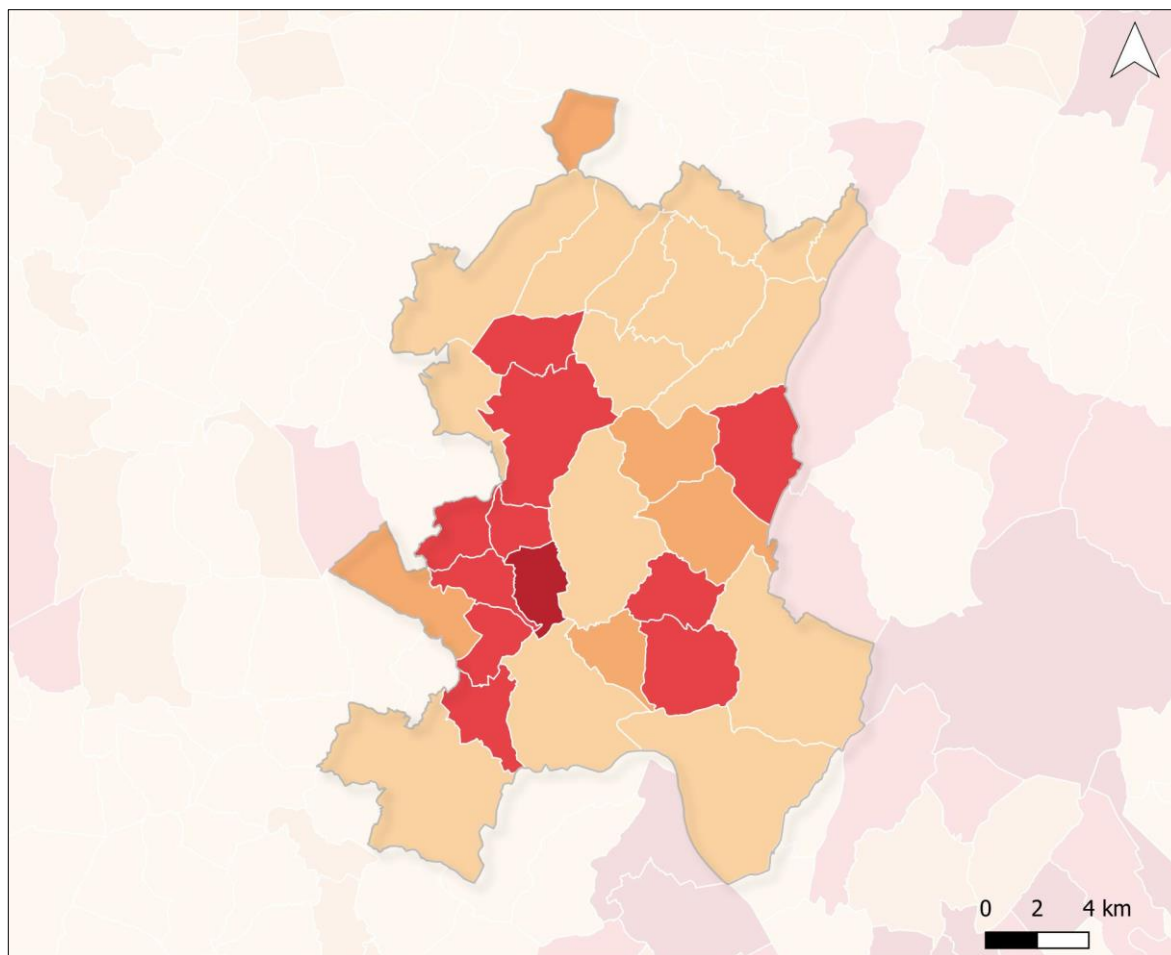
Balance comptable des collectivités, 2020



Les impôts locaux représentent 41% des recettes de fonctionnement de la commune, contre 47% pour les communes de même strate du département.

A noter que la part des impôts dans les recettes de fonctionnement augmente avec la taille de la commune, passant de 34% pour les moins de 500 habitants à 44% pour les plus de 10 000 habitants. La variation est moindre pour les EPCI.

Balance comptable des collectivités, 2020



Part des impôts locaux dans les produits de fonctionnement



POTENTIEL FISCAL

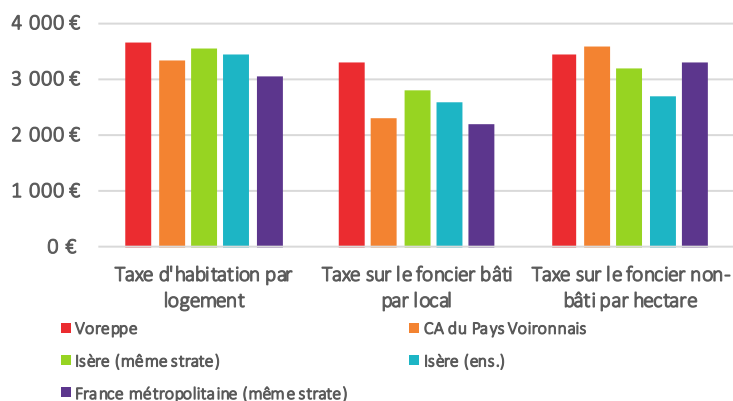
Les questions à se poser

Quelles recettes la collectivité est-elle en mesure de mobiliser si elle appliquait les taux moyens d'imposition en France ?

Valeur locative : loyer théorique annuel que le bien serait susceptible de produire dans des conditions normales à une date de référence.

Potentiel financier : indicateur de richesse financière et fiscale, égal à la somme que produiraient les taxes directes d'une collectivité si l'on appliquait aux bases communales (= valeur locative) le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes, à laquelle certaines dotations sont ajoutées.

1 VALEUR LOCATIVE MOYENNE (TH ET TB)

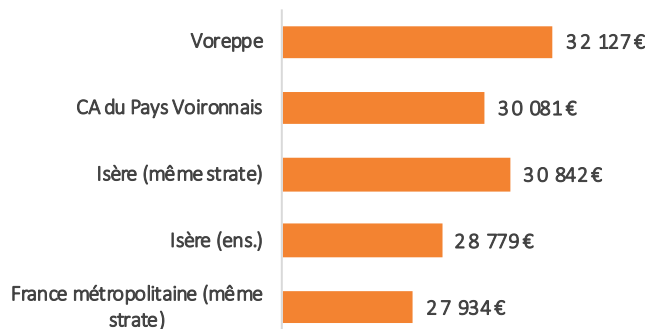


Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020

Pour Voreppe, la valeur locative moyenne des logements est de 3 676€ pour la taxe d'habitation.

La valeur locative conditionne le montant des impôts locaux. Elle est calculée à partir des conditions du marché locatif des années 1960, ce qui peut expliquer un écart notable avec la valeur réelle. Une révision est en cours, et les impositions établies le 01/01/2026 tiendront compte de valeurs réajustées.

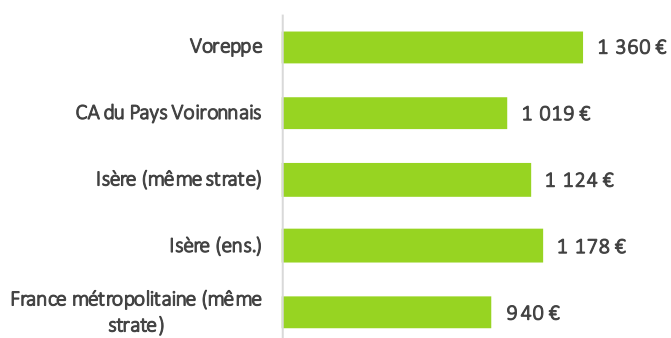
2 REVENU MOYEN PAR FOYER FISCAL



Direction Générale des Finances Publiques, 2020

En 2020, le revenu moyen par foyer fiscal est de 32 127€ pour Voreppe. Si le revenu de la population n'entre pas dans le calcul du potentiel fiscal (basé sur la valeur locative), il est pourtant essentiel pour identifier les marges de manoeuvre en matière d'imposition.

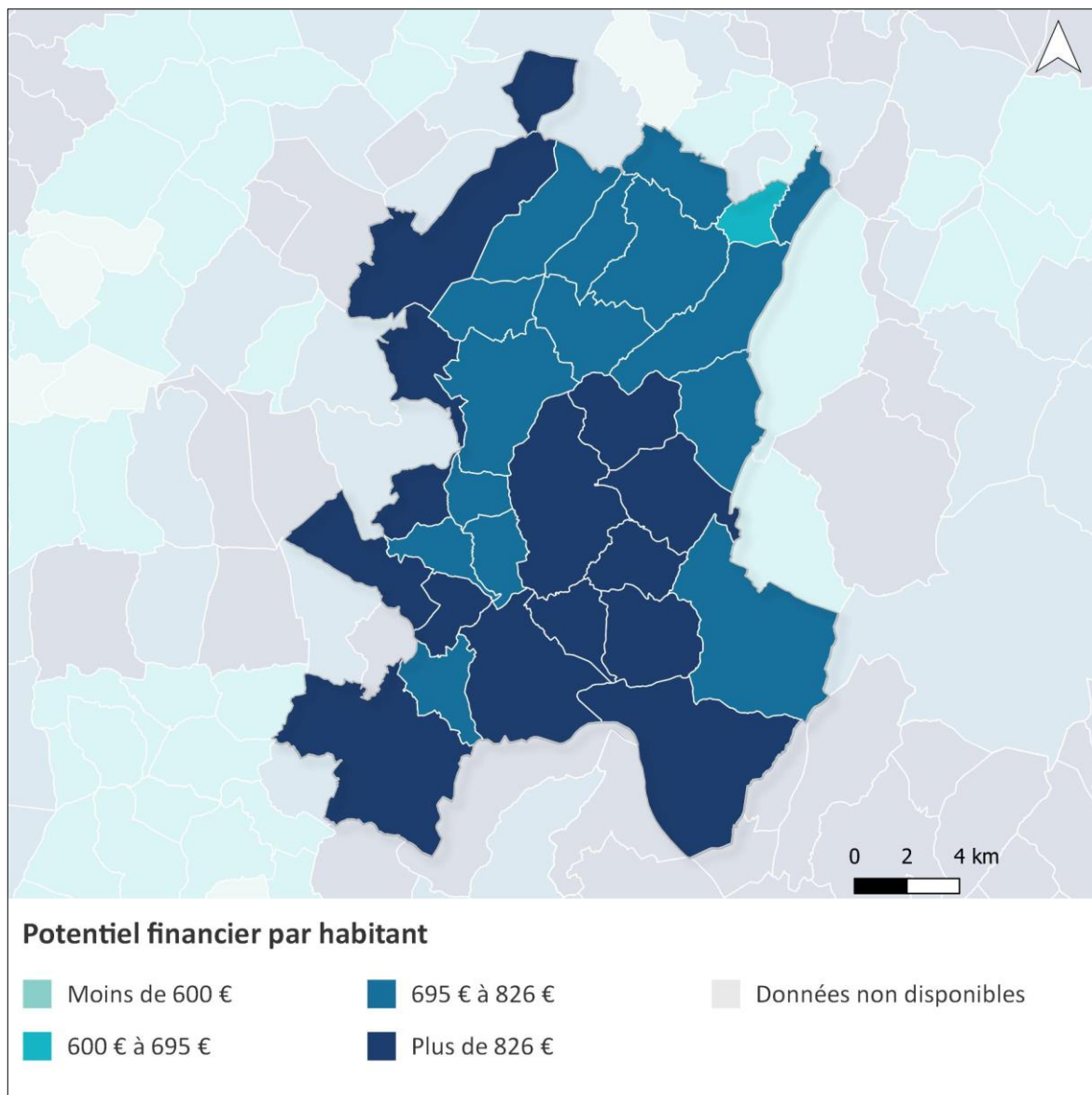
Le saviez-vous ? Le revenu cumulé de la population (sorte de PIB territorial) était de 164,4 millions d'euros pour Voreppe en 2020 !



En 2020, le potentiel financier par habitant est de 1 360€ pour Voreppe, contre 1 178€ pour les autres communes du département.

En cohérence avec les autres indicateurs de recettes, le potentiel fiscal est plus important dans les territoires les plus peuplés. Il est ainsi logique que les impôts locaux soient généralement moins importants dans les petites communes.

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020



FISCALITÉ A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Les questions à se poser

Quels ont été les choix en matière d'imposition ces dernières années ? Que rapportent les taxes locales ?

Taux d'imposition : multiplié à la base nette d'imposition (= valeur locative nette), le taux d'imposition donne la cotisation que doit payer le contribuable.

Taxe d'habitation : impôt local prélevé une fois par an s'appliquant à chaque foyer (propriétaire ou locataire) occupant un bien immobilier.

Taxe foncière : impôt local prélevé une fois par an dont toute personne propriétaire d'un bien immobilier est redevable, qu'il soit bâti (habitation, parking, bateau à usage d'habitation, bâtiment commercial...) ou non bâti (terres agricoles, marais salants, voies privées...).

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des taxes directes et le potentiel fiscal.

1 TAUX VOTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ PAR TAXE LOCALE

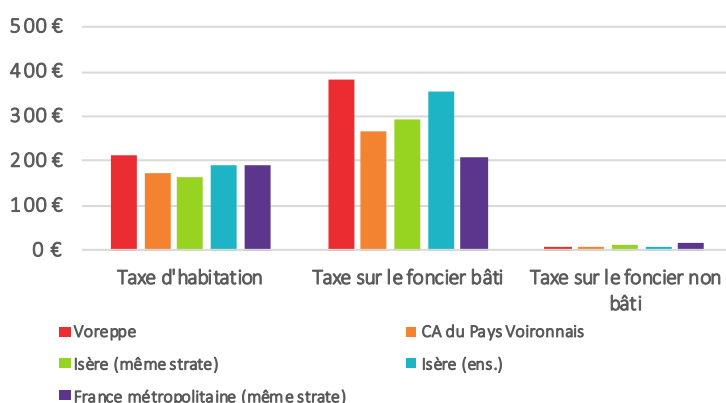
	Taxe d'habitation					Taxe foncière				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Clermont Auvergne Métropole	15,15	15,32	15,37	15,39	15,39	19,22	19,46	19,53	19,56	19,58
Puy-de-Dôme (ens.)	10,77	10,43	10,50	10,53	734,47	15,05	15,16	15,23	15,26	15,34
Puy-de-Dôme (même strate)	15,15	15,32	15,37	15,39	15,39	19,22	19,46	19,53	19,56	19,58
Auv.-Rhône-Alpes (même strate)	11,26	11,06	11,14	11,16	607,09	17,03	17,22	17,34	17,37	17,48
France métropolitaine (même strate)	14,91	14,61	14,69	14,65	340,86	19,81	20,09	20,14	20,10	20,26

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2016-2020

Le taux voté pour la commune concernant la taxe d'habitation est de 15,27 en 2020. Le taux de cette taxe locale est donc en baisse sur la période.

Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, une compensation sera réalisée par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, complétée par un dispositif d'équilibre.

2 PRODUITS DES IMPÔTS LOCAUX PAR HABITANT

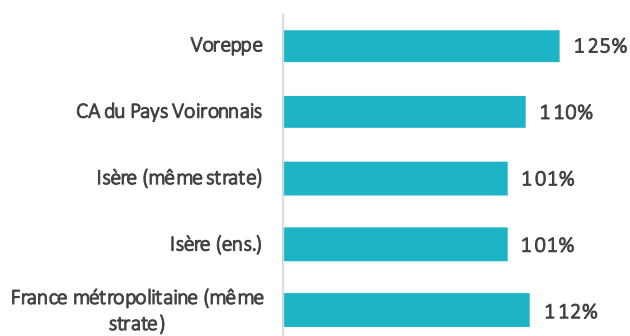


Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020

Les recettes par habitant de la taxe sur le foncier bâti est de 382€ pour Voreppe, contre 356€ pour les autres communes du département.

Le saviez-vous ? Les impôts et taxes par habitant augmentent avec la taille de la commune. Rapportés au nombre d'habitants, les impôts sont ainsi trois fois plus élevés dans les villes de plus de 20 000 habitants que dans les communes de moins de 500 habitants.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL



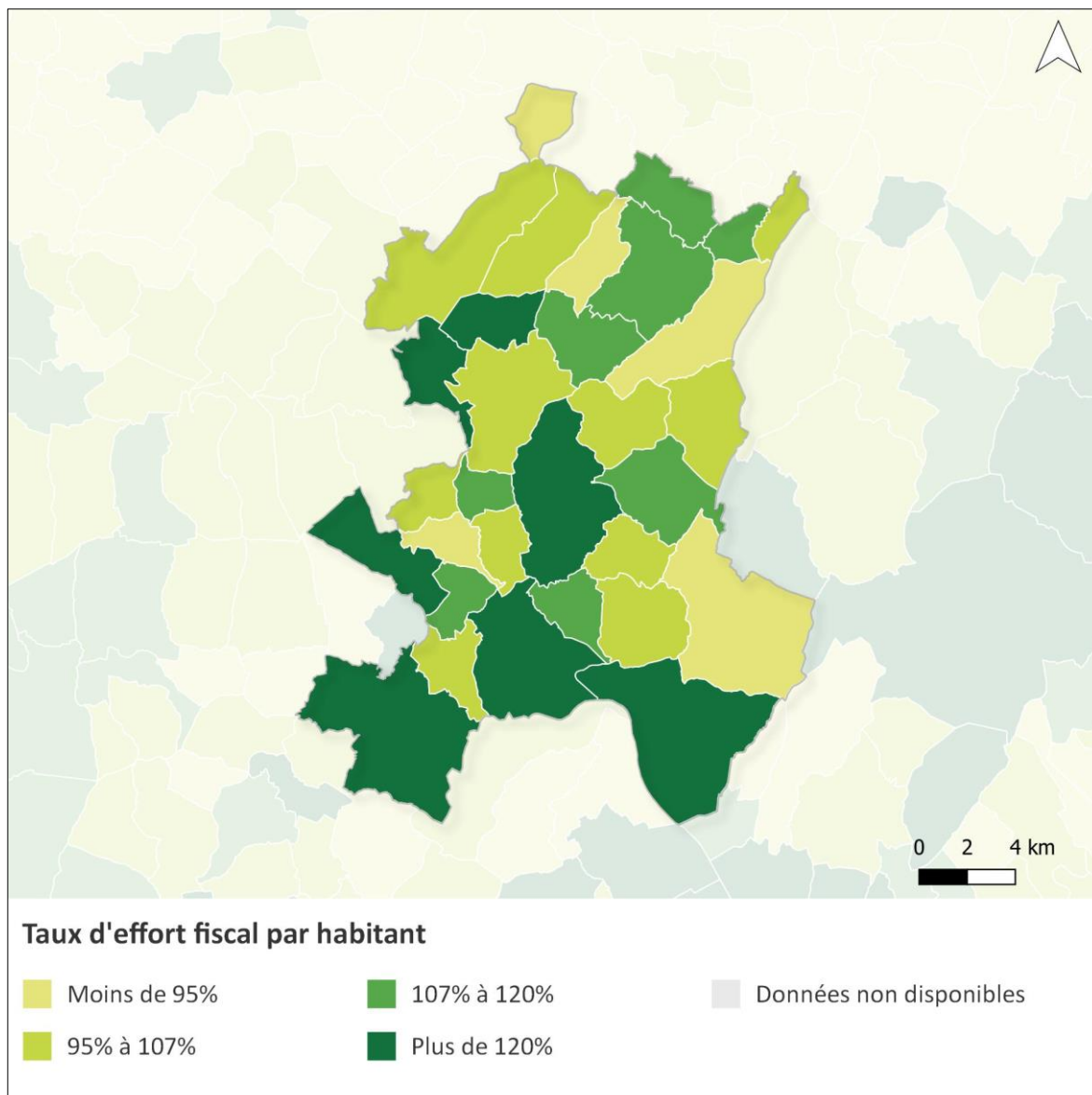
Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020

En 2020, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 125% pour la commune.

Un coefficient supérieur à 100% signifiera un plus fort appel à la fiscalité qu'en moyenne au niveau national. Cet indicateur reste toutefois à prendre avec précaution : les communes aux bases d'impositions plus faibles doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir des recettes équivalentes.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL

CA du Pays Voironnais



FISCALITÉ A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Les questions à se poser

Quels sont les choix de l'EPCI en matière de fiscalité ? Quel est le potentiel fiscal du territoire provenant de ses entreprises ?

CFE: Cotisation Foncière des Entreprises.

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux.

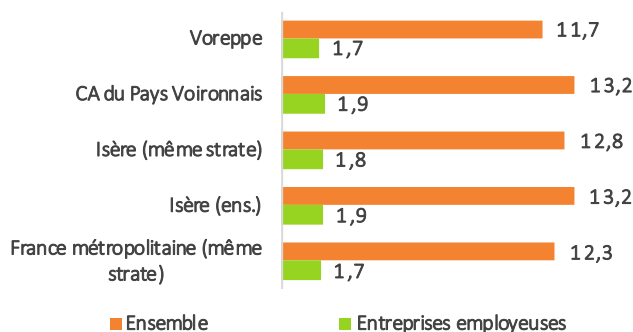
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales.

TEOM / REOM : Taxe / Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Taxe GEMAPI : La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises. Les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

1 ÉTABLISSEMENTS POUR 100 HABITANTS



Source : Base SIRENE 2021

Au 1er janvier 2021, il y a 1 125 entreprises enregistrées au sein de la base SIRENE pour Voreppe (dont 163 embauchant au moins un salarié). Cela représente 11,7 entreprises pour 100 habitants (population DGF), contre 12,8 pour les communes de même strate du département.

A noter que les autoentreprises mais aussi les SCI sont comptabilisées au sein des établissements recensés.

2 TAUX, BASE ET PRODUIT DE LA CFE

	Bases brutes par entreprise	Taux	Recettes par entreprise
CA du Pays Voironnais	2 735 €	26,09	715 €
Isère (même strate)	3 602 €	24,96	895 €
Auv. - Rhône - Alpes (même strate)	3 740 €	23,72	843 €
France métropolitaine	2 907 €	23,73	730 €

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020

En 2020, le taux voté de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) par l'EPCI est de 26,09, contre 23,72 pour les communes de même strate de France métropolitaine.

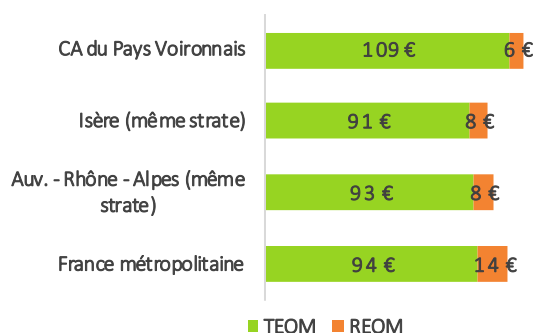
Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle (2010), la CFE fait partie, aux côtés de la CVAE, de la Contribution Economique Territoriale (CET). Pour le bloc communal (communes et EPCI), la CFE constitue la première ressource provenant des entreprises, devant la CVAE.

	CVAE	IFER	TASCOM	GEMAPI (BP + BA)
CA du Pays Voironnais	520 €	45 €	75 €	108,8 €
Isère (même strate)	431 €	114 €	81 €	59,8 €
Auv. - Rhône - Alpes (même strate)	448 €	85 €	91 €	176,2 €
France métropolitaine	417 €	61 €	80 €	230,7 €

Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020
Balance Comptable des Collectivités, 2020

En 2020, le total des produits de la CVAE pour l'EPCI est de 6 697 798€, contre 575 905€ pour l'IFER et 970 625€ pour la TASCOM. Par exemple, cela représente un montant de 520€ par entreprise pour la CVAE.

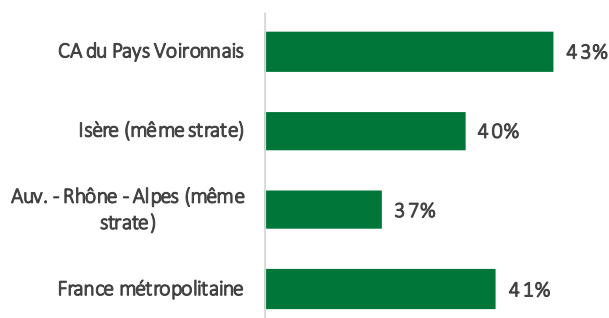
Le produit de la CVAE est en croissance nette pour les communes et les EPCI qui en bénéficient (+6,8% entre 2018 et 2019, et +3% entre 2019 et 2020!). Le produit de l'IFER et de la TASCOM est également en hausse.



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020

En 2020, le total des produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance des Ordures Ménagères (REOM) collecté pour l'EPCI est de 11 225 728€.

La TEOM est adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La REOM dépend quant à elle du volume de déchets produit par le ménage.



Direction Générale des Collectivités Territoriales, 2020

En 2020, le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) est de 43% pour l'EPCI, contre 41% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Le CIF permet de mesurer le niveau de fiscalité levé par l'EPCI par rapport à la fiscalité levée par les communes. Plus il est important, plus les compétences de l'EPCI sont a priori développées, ce qui a une incidence sur le montant de la DGF.

RECETTES IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

Les questions à se poser

Quelles sont les recettes impactées par la crise sanitaire ? Quel impact estimer sur les recettes 2020 et 2021 ?

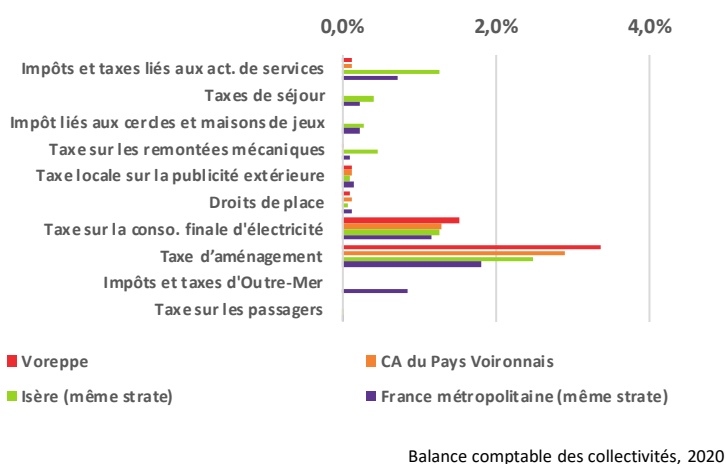
Après plusieurs années de « trajectoire financière favorable » (Cour des Comptes, déc. 2020), les collectivités verront leurs finances impactées par la crise sanitaire. Cette situation est liée :

- A une baisse de certaines recettes (confinements, restrictions...)
- A une hausse des dépenses liée aux réponses apportées à la crise (ex. abattement de CFE, développement de nouvelles aides...)
- Aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie.

Par ailleurs, si de nombreuses recettes restent stables (taxe foncière, dotations...), certaines sont fortement touchées (cf. graphiques ci-après...) et impactent de façon inégale les collectivités : on estime ainsi que 1000 communes devraient enregistrer une baisse de leurs recettes réelles de fonctionnement supérieure à 5% en 2020.

L'Etat propose un mécanisme de compensation partielle des pertes de recettes, avec des dispositifs spécifiques pour les autorités organisatrices de transport et les collectivités d'Outre-Mer.

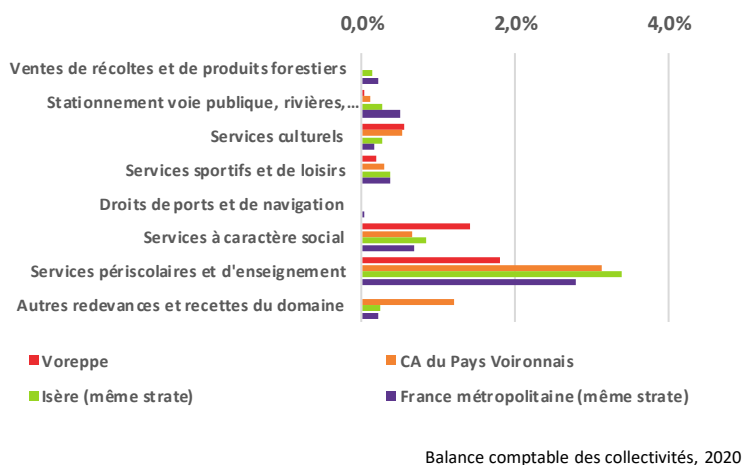
1 RECETTES LIÉES À LA CONSOMMATION DES MÉNAGES



En 2020, les impôts et taxes liés aux activités de service représentent 0,1% des recettes réelles de fonctionnement, contre 0,7% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

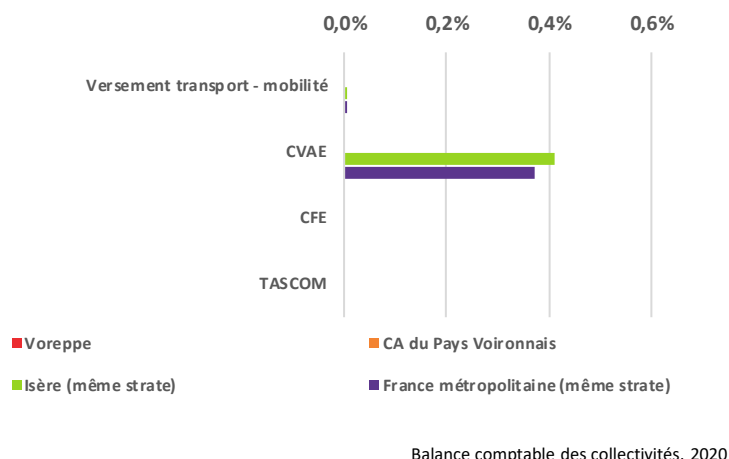
A noter que les communes touristiques, les communes de montagnes ou encore les villes thermales sont particulièrement impactées (ex. taxe de séjour, recettes tirées d'un casino, remontées mécaniques...).

2 REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE



En 2020, les redevances liées aux services périscolaire représentent 1,8% des recettes réelles de fonctionnement, contre 3,4% pour les communes de même strate du département.

Les collectivités assumant des charges de centralité importantes sont particulièrement confrontées aux pertes de recettes liées à l'arrêt des équipements culturels, sportifs ou de loisir.



En 2020, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) représente 0,0% des recettes réelles de fonctionnement, contre 0,0% pour les communes de la CA du Pays Voironnais.

A noter que les pertes subies par les EPCI à fiscalité propre et les syndicats seront essentiellement concentrées sur les groupements qui exercent les compétences d'autorités organisatrices de la mobilité.

Intitulé de la recette	N° compte	Impact estimé au niveau national
Recettes liées à la consommation des ménages		
Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services	736	-20% en 2020
Taxes de séjour	7362	-40% en 2020
Impôt sur les cercles et maisons de jeux	7363	-30% en 2020
Prélèvement sur les produits des jeux	7364	-32% en 2020
Taxe sur les remontées mécaniques	7366	-20% en 2020 ; plus de -50% en 2021
Taxe locale sur la publicité extérieure	7368	-20% en 2020
Taxe sur les passagers	7334	-20% en 2020
Droits de place	7336	-45% en 2020
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7351	-5% en 2020
Taxe d'aménagement	10226	0% en 2020 ; -17% en 2021
Impôts et taxes d'Outre-Mer	737	-12% en 2020
Redevances et recettes d'utilisation du domaine		
Ventes de récoltes et de produits forestiers	702	-11% en 2020
Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports	7032	-21% en 2020
Redevances et droits des services à caractère culturel	7062	-25% en 2020
Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	7063	-30% en 2020
Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)	7065	-20% en 2020
Redevances et droits des services à caractère social	7066	-20% en 2020
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	7067	-25% en 2020
Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	7038	-20% en 2020
Fiscalité des entreprises		
Versement mobilité-transport	7342	-12% en 2020
Cotisation Foncière des Entreprises	Cf. DGCL	+2% en 2020 ; -2% en 2021
Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	73112	0% en 2020 ; -2% en 2021
Taxe sur les surfaces commerciales	Cf. DGCL	-2% en 2020 ; -2% en 2021

Le présent tableau a été construit à partir du rapport Cazeneuve, *Impact de la crise du covid-19 sur les finances locales et recommandations*, juillet 2020 et du rapport de la Cour des comptes, *Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics*, juin 2021.

Bon à noter : selon les dernières estimations, des Droits de Mutation à Titre Onéreux perçus par le bloc communal (communes et EPCI) ne devraient peu ou pas être impactés par la crise sanitaire. Nous avons donc fait le choix de ne pas intégrer cette recette.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les questions à se poser

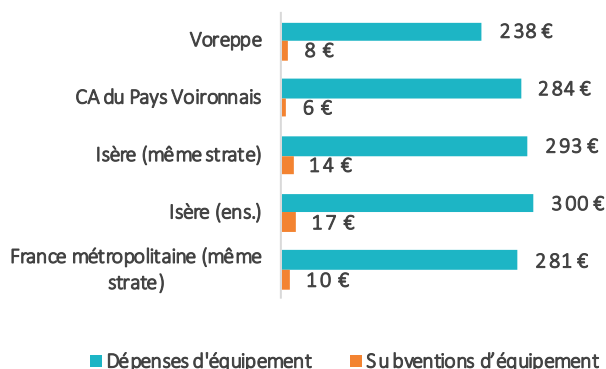
La collectivité est-elle un fort investisseur ? Alimenter-t-elle l'investissement public ?

Dépenses d'investissement : opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la collectivité. Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et diverses dépenses ayant pour effet de réduire les fonds propres (reprises ou reversements, moins value...).

Dépense d'équipement : achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructures...

Subvention d'équipement : aide financière octroyée à un tiers pour financer un investissement. Elle se distingue de la subvention d'exploitation, qui sert à financer le fonctionnement.

1 DÉPENSES ET SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT

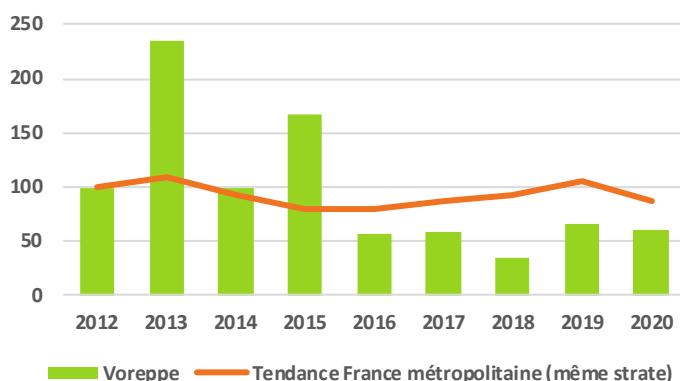


En 2020, les dépenses d'équipement représentent un total de 2 296 139€ pour Voreppe, soit 238€ par habitant, contre 61€ en moyenne sur la période 2012-2018.

En général, les dépenses d'équipement varient fortement d'une année sur l'autre. De fortes baisses sont notamment constatées la première et la dernière année du mandat.

Balance comptable des collectivités, 2020

2 DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE 2012 A 2020

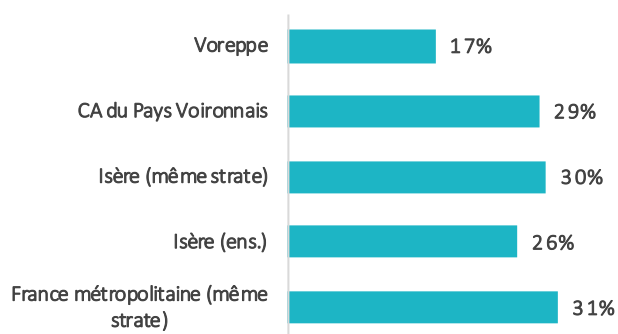


De 2012 à 2020, les dépenses d'équipement ont évolué de -40% pour Voreppe.

Depuis 2016, les dépenses d'équipement réalisées par les communes et leurs groupements repartent à la hausse. Toutefois, ces dernières devraient être fortement impactées par un double effet : la période des élections municipales où l'investissement baisse de façon structurelle, et l'impact de la crise sanitaire sur l'autofinancement.

Balance comptable des collectivités, 2012-2020

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUTES / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



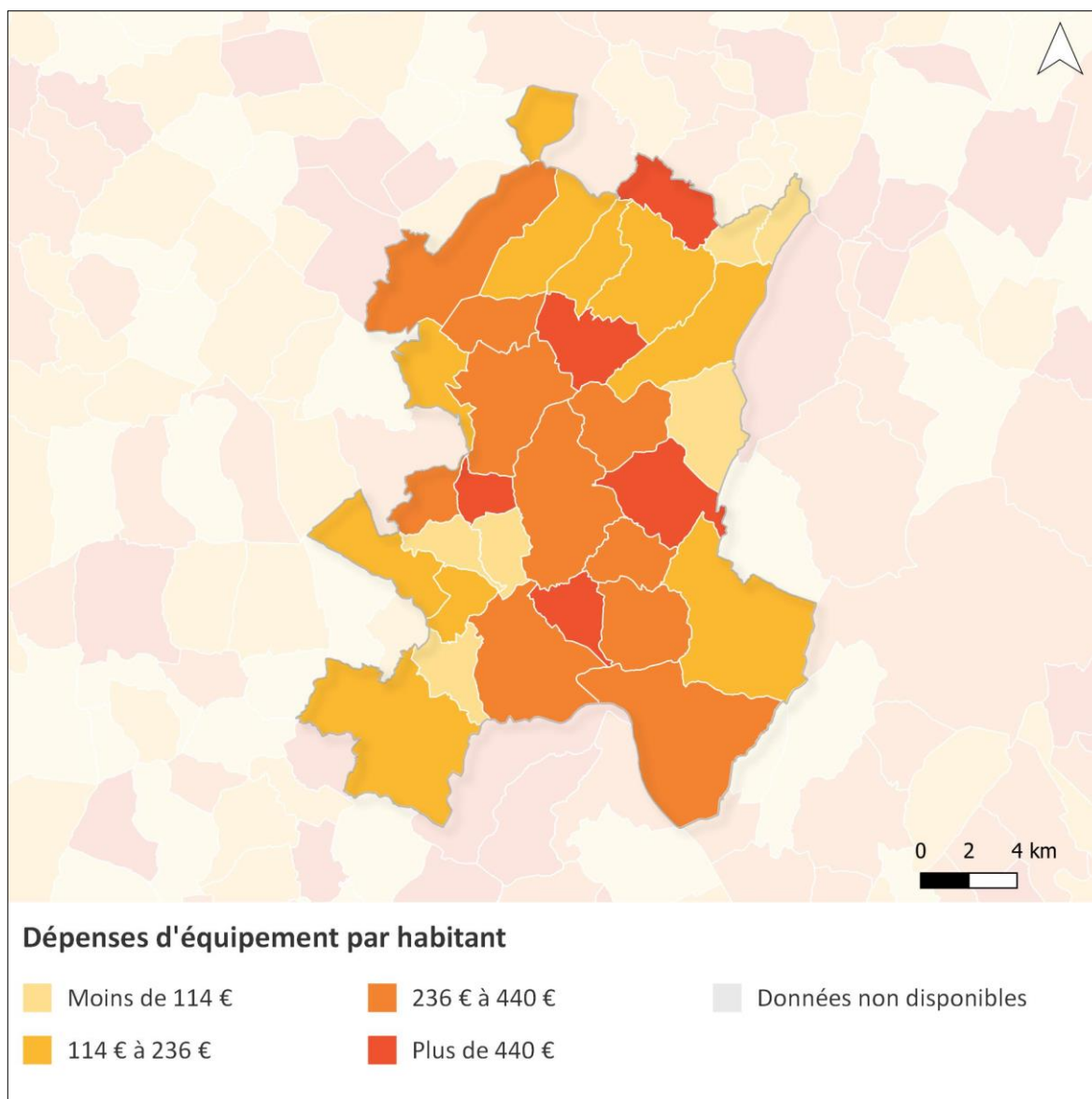
En 2020, le ratio de rigidité des charges structurelles est de 17% pour Voreppe, contre 31% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Cet indicateur permet de mettre en perspective les investissements de la commune par rapport aux moyens à sa disposition pour fonctionner.

Balance comptable des collectivités, 2020

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT

CA du Pays Voironnais



Balance comptable des collectivités, 2020

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

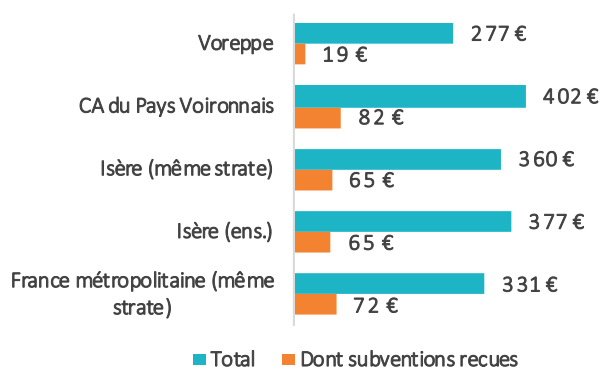
Les questions à se poser

Quelles sont les ressources qui alimentent l'investissement de la collectivité ? Les dépenses de fonctionnement permettent-elles de dégager une marge d'autofinancement ?

Recettes d'investissement : recettes destinées au financement des dépenses d'investissement. Elles comprennent plusieurs types de ressources : subventions d'investissement, dotation globale d'équipement (DGE), emprunts, produit de la vente du patrimoine, autofinancement par la collectivité, autres subventions, dons et legs...

FCTVA : Fond de Compensation de la TVA.

1 RESSOURCES D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT

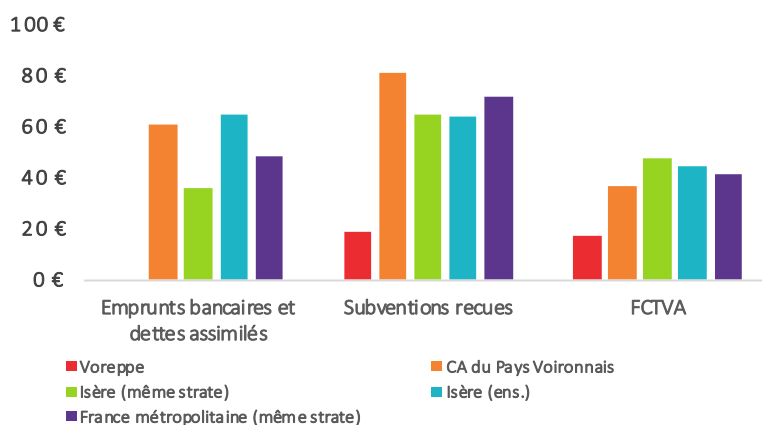


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, les ressources d'investissement représentent un total de 2 666 695€ pour Voreppe, soit 277€ par habitant, contre 360€ pour les communes de même strate du département.

Comme les dépenses d'équipement, les ressources d'investissement permettent de caractériser le profil "investisseur" de la commune.

2 RESSOURCES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE

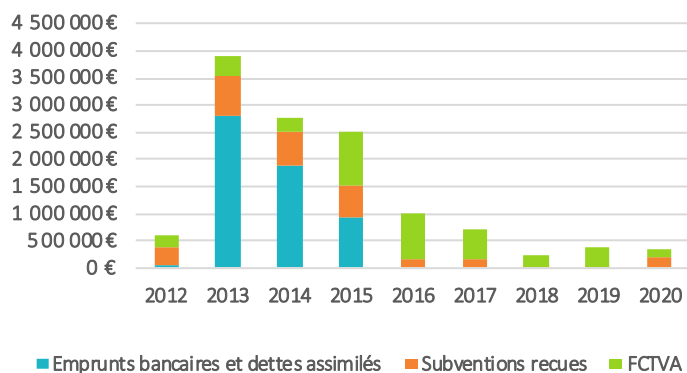


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, le FCTVA représente 17€ par habitant pour Voreppe, contre 0€ pour les emprunts bancaires.

Le niveau de mobilisation du FCTVA dépend du type de dépenses réalisées (remboursement possible ou non de la TVA). Les subventions reçues dépendent également du type de dépenses, mais aussi de la capacité de la commune à mobiliser des financements extérieurs.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE



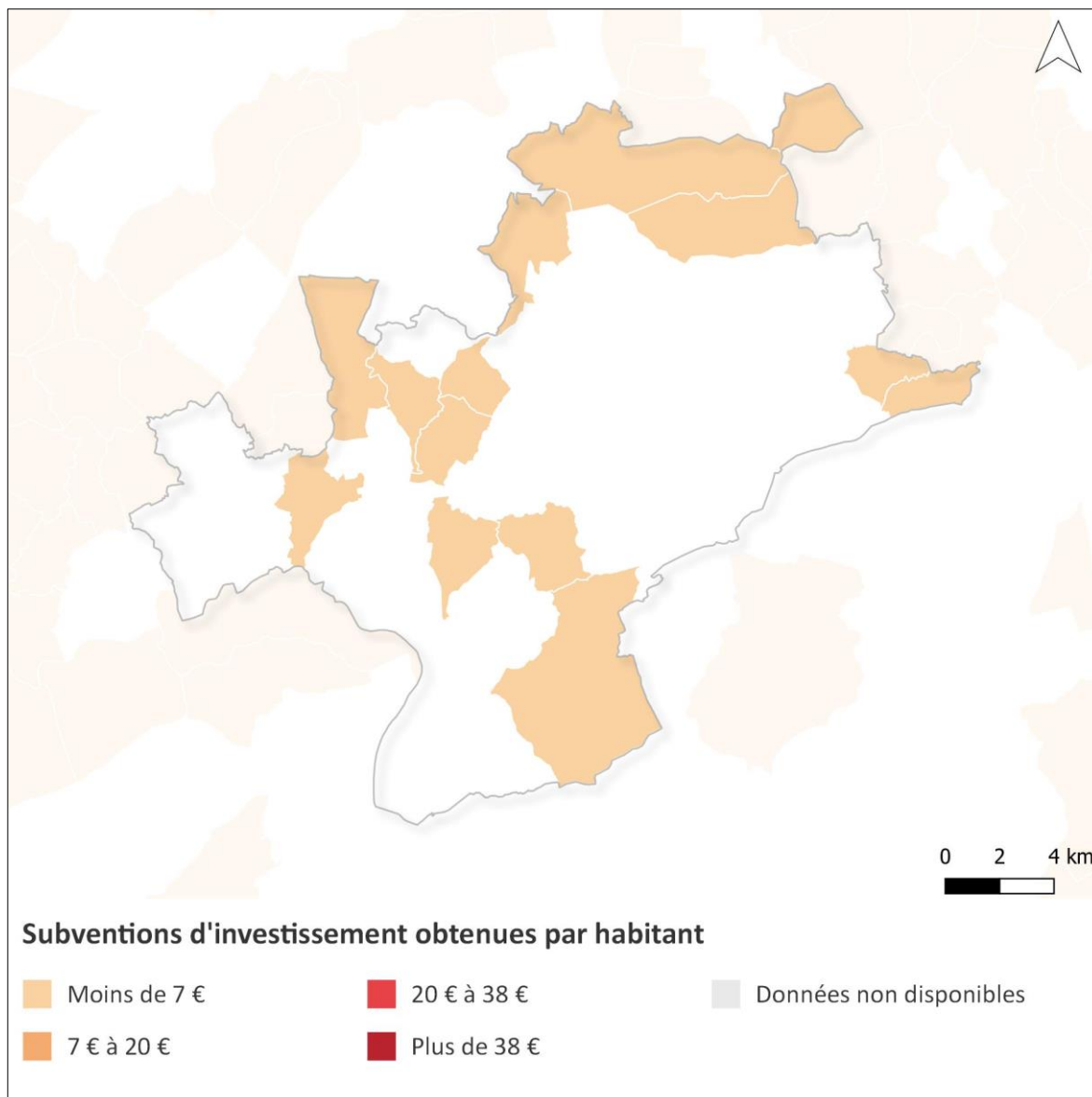
Balance comptable des collectivités, 2012-2020

De 2012 à 2020, les ressources issues du Fond de Compensation de la TVA sont passées de 201 501€ à 165 680€.

A noter qu'au niveau national, cette ressource d'investissement enregistre une tendance légèrement baissière depuis 2012 pour les communes (-3%), contrairement aux EPCI (+15%). Par ailleurs, l'ensemble des recettes d'investissement (hors emprunt) est en hausse pour les communes (+6%) comme pour les EPCI (+15%).

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT

CA du Pays Voironnais



Balance comptable des collectivités, 2020

L'AUTOFINANCEMENT

Les questions à se poser

La collectivité est-elle en mesure d'investir à partir de ses fonds propres ?

Capacité d'autofinancement (CAF) : capacité d'une collectivité à réaliser des investissements à partir de ses ressources propres.

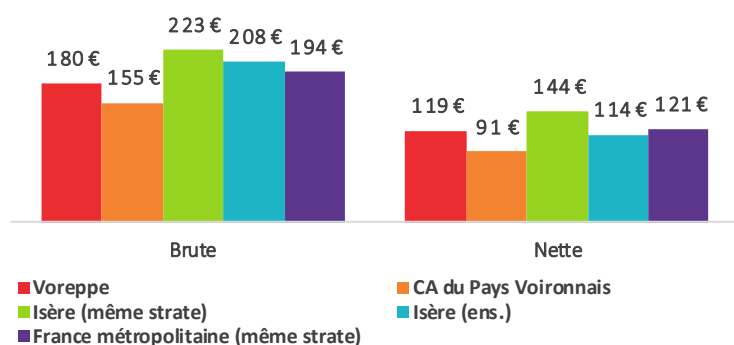
Coefficient d'autofinancement courant : charges de fonctionnement réelles + remboursements en capital d'emprunts / Recettes de fonctionnement réelles.

CAF brute (= épargne brute) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

CAF nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette. Ainsi, le mode de calcul suivant peut être retenu : CAF brute = CAF nette + remboursement en capital des emprunts.

1

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT



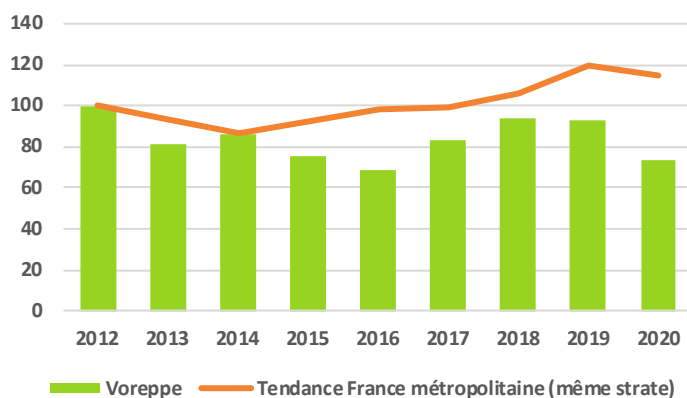
Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, la CAF brute de la commune représente un total de 1 732 013€, soit 180€ par habitant.

La CAF correspond à l'excédent dégagé en fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette (= CAF brute). Le surplus s'ajoute aux recettes d'investissement (dotations, subventions, plus-values de cession) pour financer les dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune (= CAF nette).

2

EVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

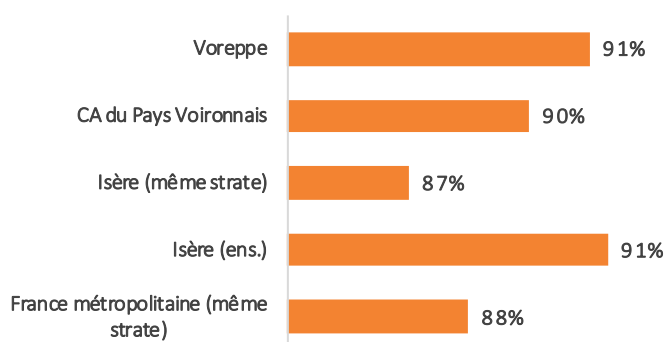


Balance comptable des collectivités, 2012-2020

De 2012 à 2020, la CAF brute a évolué de -8% pour Voreppe.

Depuis 2014, la CAF des communes et EPCI est en augmentation, ce qui va de pair avec une croissance de l'investissement. Pourtant, avec la crise sanitaire, une érosion de la CAF est attendue. Elle est liée à une baisse de certaines recettes mais aussi d'un ensemble de mesures volontaristes visant à assurer une continuité de service et à soutenir la population et le tissu économique et social.

COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT



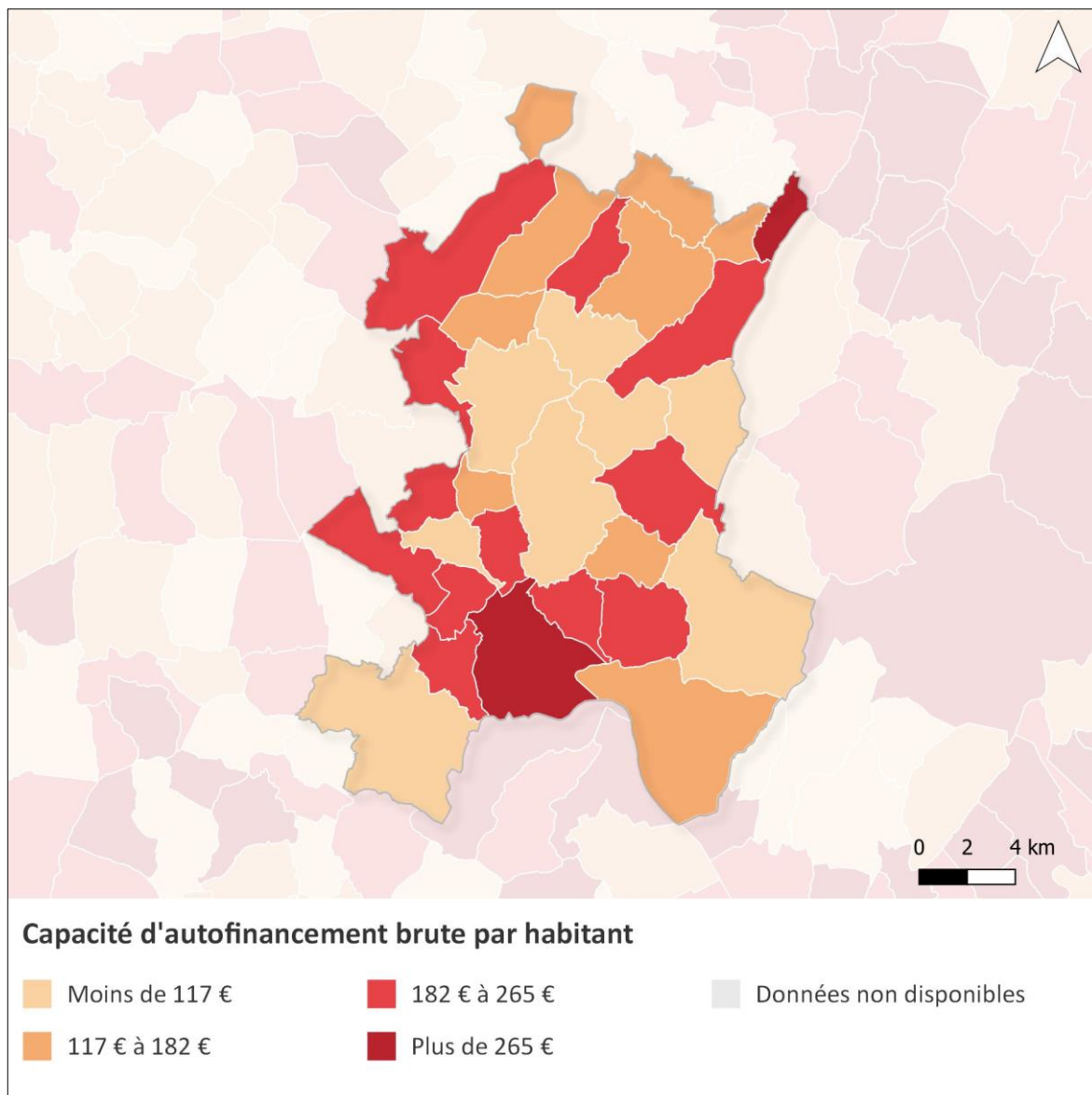
Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, le coefficient d'autofinancement courant était de 91% pour Voreppe, contre 88% pour les communes de même strate de France métropolitaine.

Le coefficient d'autofinancement permet également d'évaluer la capacité d'autofinancement nette de la commune. Plus il est proche de 100%, plus cette dernière se réduit. S'il est supérieur à 100%, la capacité d'autofinancement nette devient négative.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PAR HABITANT

CA du Pays Voironnais



Balance comptable des collectivités, 2020

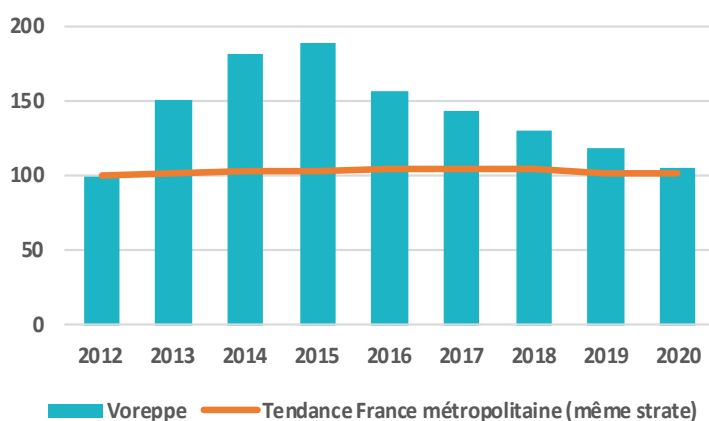
Les questions à se poser

La collectivité est-elle endettée ? Quelle est sa marge d'action ?

Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne et l'encours de la dette de la collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années (théorique) nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Encours de dette : montant total restant dû au 31 décembre par la collectivité. L'encours de la dette ne doit pas être confondu avec l'annuité de la dette, composée du montant des intérêts payés et du capital remboursé sur l'année.

1 EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2020

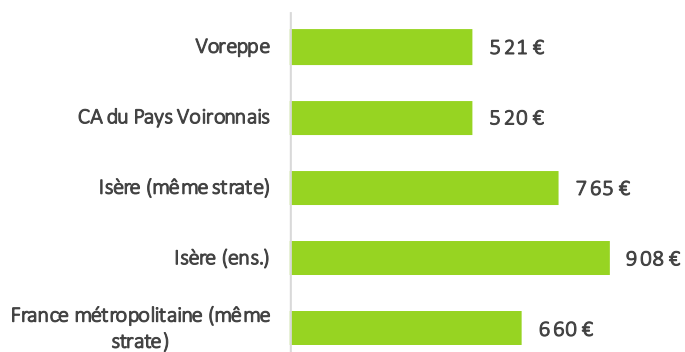


Balance comptable des collectivités, 2012-2020

Au 31 décembre 2020, l'encours total de la dette est de 5 017 877€ pour Voreppe. De 2012 à 2020, ce dernier a connu une évolution de 6%.

Bon à noter : si la totalité des dépenses d'investissement peut être financée par l'emprunt, le remboursement de l'annuité en capital de la dette ne peut être effectué que par des recettes propres.

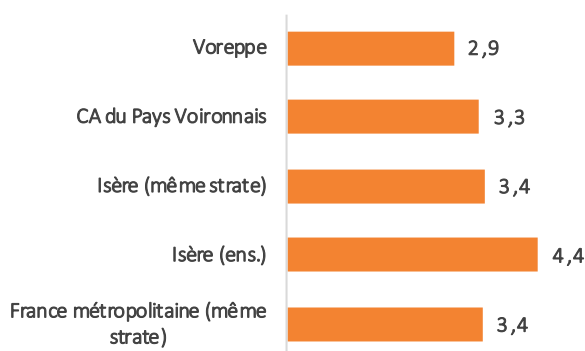
2 DETTE PAR HABITANT



Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, l'encours de la dette est de 521€ par habitant pour Voreppe, contre 520€ pour les communes de la CA du Pays Voironnais ou encore 908€ pour les autres communes du département.

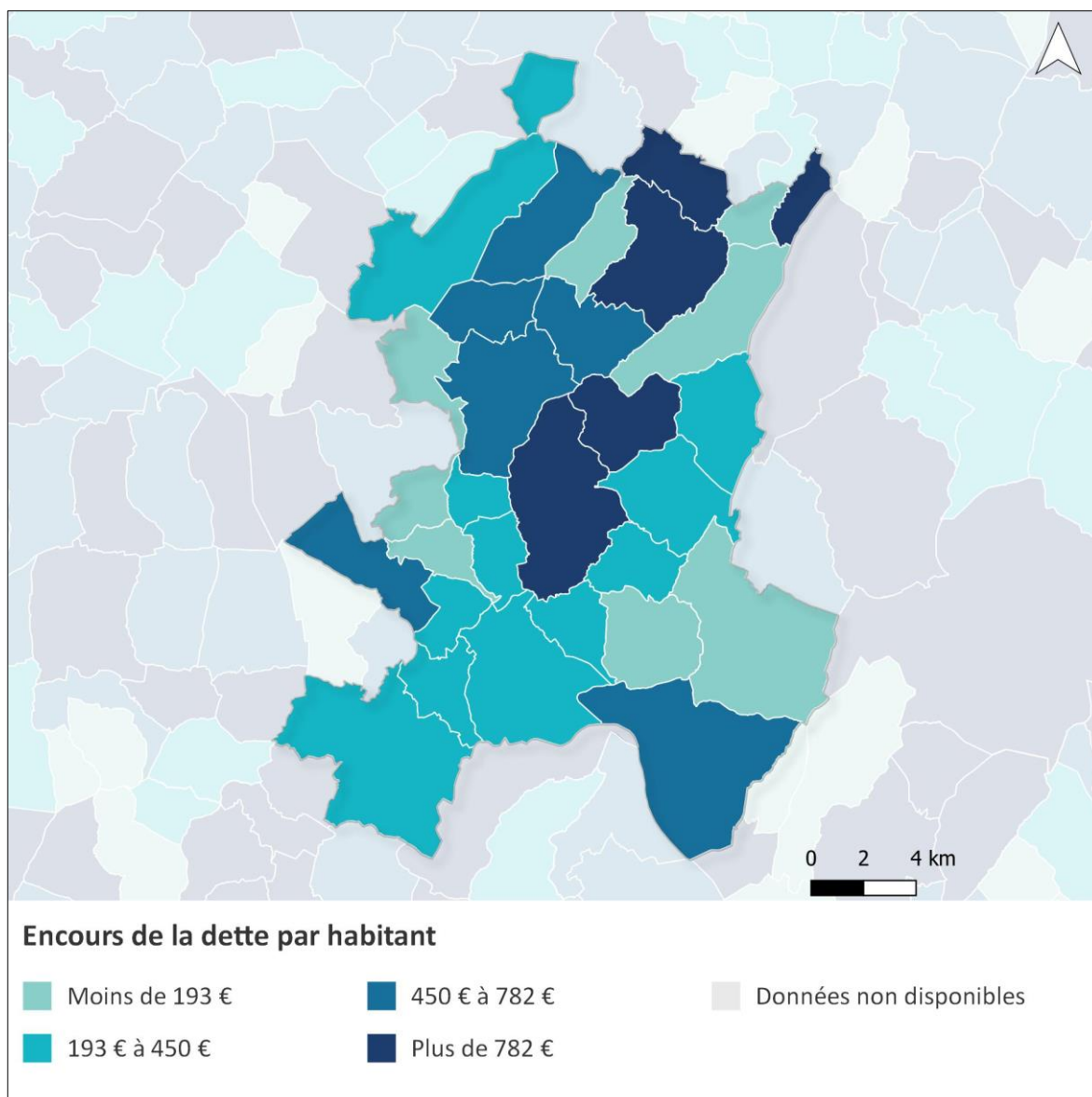
En lien avec le niveau d'investissements réalisés, l'encours de la dette est plus élevé dans les grandes communes. Pour les EPCI, il n'existe pas de réelle corrélation entre la strate et cet indicateur.



Le niveau d'épargne (capacité d'auto-financement brute) permet à la commune de rembourser sa dette en 2,9 années.

Avec une hausse de la dette maîtrisée depuis 2012, et une hausse de l'épargne brute, la capacité de désendettement des communes est en baisse au niveau national.

Balance comptable des collectivités, 2020



Les questions à se poser

Quel est l'état de la trésorerie de la collectivité ?
Quels sont ses besoins de financement ?

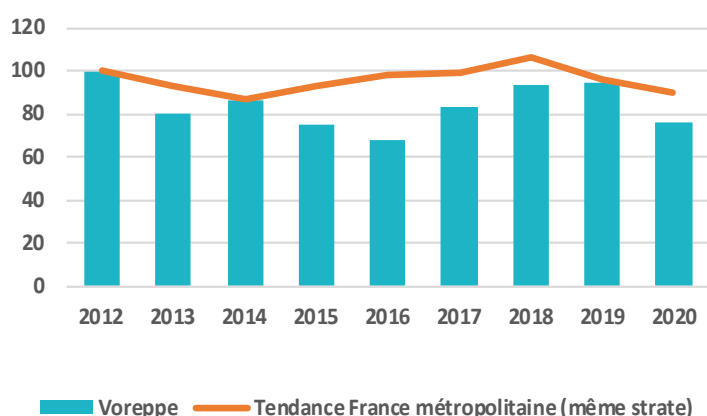
Fond de roulement : différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).

Besoin en Fond de Roulement (BFR) : différence entre l'ensemble des créances et des stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...).

Trésorerie du bilan : différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Résultat comptable : différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

1 Résultat comptable depuis 2012

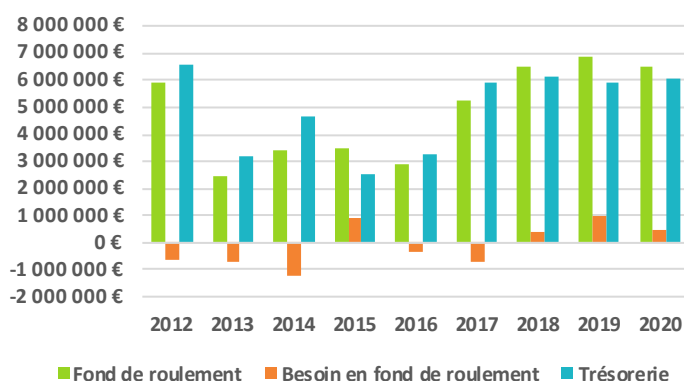


Balance comptable des collectivités, 2012-2020

En 2020, le résultat comptable de la commune était de 0€. Depuis 2012, ce dernier a connu une évolution de -24%.

Contrairement à une entreprise, la santé financière d'une commune ou d'un EPCI ne s'évalue pas via la rentabilité, mais à travers l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de services rendus à la population. Ainsi, cet indicateur a une place secondaire dans le champ de l'analyse financière, et doit être appréhendé avec mesure.

2 ÉVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT

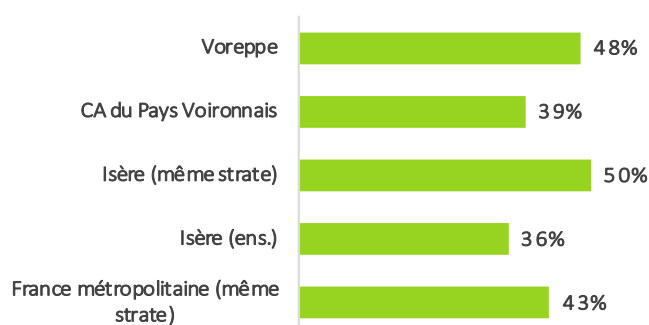


Balance comptable des collectivités, 2012-2020

En 2020, le besoin en fond de roulement de la commune est de 444 829€.

Le besoin en fond de roulement permet de quantifier le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses. S'il est négatif, le niveau de besoin de la collectivité est nul (d'un point de vue comptable).

FOND DE ROULEMENT RAPPORTÉ AUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT

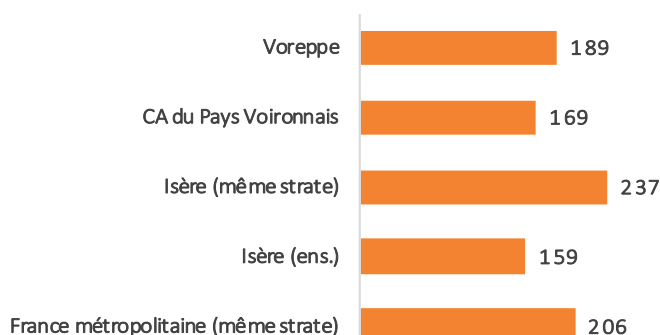


Balance comptable des collectivités, 2020

En 2020, le total du fond de roulement enregistré pour Voreppe est de 6 534 283€. Le fond de roulement représente ainsi 48% des recettes de fonctionnement.

Le fond de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement de dépenses. En cela, il constitue un premier niveau d'analyse de la trésorerie de la commune.

JOURS DE DEPENSES AUXQUELS LA COLLECTIVITE PEUT FAIRE FACE

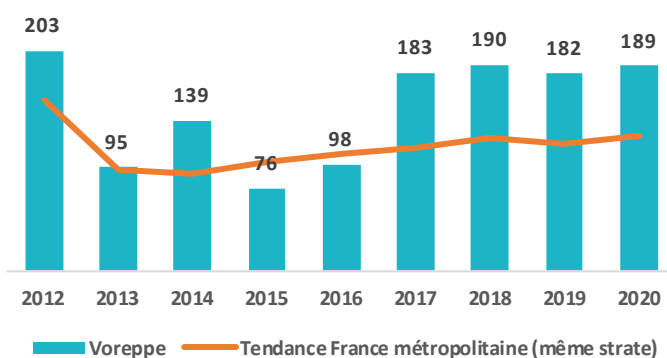


Balance comptable des collectivités, 2020

Pour 2020, la commune dispose d'une trésorerie lui permettant de faire face à 189 jours de dépenses.

Calculé à partir de la trésorerie au 31/12, cet indicateur est théorique : il peut varier d'un mois à l'autre de l'année. Il est 10 fois plus élevé dans les communes de moins de 500 habitants que dans les communes de plus de 10 000 habitants. Pour les EPCI, il n'existe pas de réelle corrélation entre la strate et cet indicateur.

ÉVOLUTION DES JOURS DE DEPENSES AUXQUELS LA COLLECTIVITE PEUT FAIRE FACE



Balance comptable des collectivités, 2012-2020

De 2012 à 2020, le nombre de jours de dépenses que la trésorerie permet d'absorber est passé de 203 à 189 pour Voreppe. A noter que ces données proviennent des soldes débiteurs et créditeurs, et non des opérations budgétaires, ce qui peut expliquer une légère différence avec le graphique précédent.

Depuis 2013, le nombre de jours de dépenses des communes comme des EPCI est en hausse.

INDEX DES INDICATEURS (1/2)

Le présent index reprend les modes de calcul des différents indicateurs issus de la balance comptable des collectivités.

Charges de fonctionnement

Achats et charges externes : débit net des comptes 60, 61 et 62 (sauf 621).

Charges financières : débit net du compte 66.

Charges de fonctionnement : débit net des comptes de la classe 6 (y compris 609, 619, 629, 6419, 6459, 6479)

Charges réelles de fonctionnement : débit net des comptes de classe 6 – (sauf 6741, 675, 676, 68)

Contingents : débit net du compte 655

Charges de personnel

Charges de personnel : débit net des comptes 621, 631, 633 et 64.

Rémunération du personnel non titulaire : débit net du compte 641 (sauf 6411)

Rémunération du personnel titulaire : débit net du compte 6411

Charges, cotisations et impôts : débit net des comptes 631, 633, 645 et 647

Autres charges de personnel : débit net des comptes 621 + 648

Autres charges de fonctionnement

Subventions versées (=dépenses d'intervention) : débit net du compte 657

Etudes / prestations de services : débit net du compte 604

Energies / fluides : débit net du compte 60621, 60611, 60612 et 60622

Entretien et réparations : débit net du compte 615

Déplacements, missions et réceptions : débit net du compte 625

Fêtes et cérémonies : débit net du compte 6232

Charges locatives : débit net des comptes 612, 613 et 614

Indemnités, frais de mission et de formation des élus : débit net du compte 653

Subventions de fonctionnement aux organismes publics : débit net du compte 6573

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : débit net du compte 6574

Recettes de fonctionnement

Total des recettes de fonctionnement : crédit net des comptes de la classe 7 (y compris 70389, 739 et 7419)

Recettes de fonctionnement réelles : crédit net des comptes de classe 7 (sauf 775, 776, 777, 78)

Impôts locaux : crédit net du compte 731, 7323 - débit net des comptes 739117, 73923

Autres impôts et taxes : crédit net du compte 73 (sauf 731, 732 et 739).

Ventes, prestations de services : crédit net du compte 70

Dotations et participations : crédit net du compte 74

DGF : crédit net du compte 741.

Redevances et recettes d'utilisation du domaine public : crédit net du compte 703

Vente de marchandises et de produits : crédit net du compte 701, 702 et 707

Prestations de services et études : crédit net du compte 705 et 706

Autres recettes de fonctionnement : crédit net du compte 704 et 708

Fiscalité des communes et EPCI

Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : crédit net du compte 7346

Impact de la crise sanitaire

Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services : débit net du compte 736

Taxes de séjour : débit net du compte 7362

Impôt sur les cercles et maisons de jeux : débit net du compte 7363

Prélèvement sur les produits des jeux : débit net du compte 7364

Taxe sur les remontées mécaniques : débit net du compte 7366

Taxe locale sur la publicité extérieure : débit net du compte 7368

Taxe sur les passagers : débit net du compte 7334

Droits de place : débit net du compte 7336

Taxe sur la consommation finale d'électricité : débit net du compte 7351

Taxe d'aménagement : débit net du compte 10226

Impôts et taxes d'Outre-Mer : débit net du compte 737

Ventes de récoltes et de produits forestiers : débit net du compte 702

Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports : débit net du compte 7032

Redevances et droits des services à caractère culturel : débit net du compte 7062

Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs : débit net du compte 7063

Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location) : débit net du compte 7065

Redevances et droits des services à caractère social : débit net du compte 7066

Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement : débit net du compte 7067

Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine : débit net du compte 7038

Versement mobilité-transport : débit net du compte 7342

Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises : débit net du compte 73112

INDEX DES INDICATEURS (2/2)

Dépenses d'investissement

Total des emplois d'investissement : débit des comptes de classe 1 (sauf 11 et 12), 2 et des comptes 39, 481, 49 et 59

Dépenses d'équipement : débit des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237 et 238

Remboursement d'emprunts et dettes assimilées : débit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Charges à répartir : débit du compte 481

Immobilisations affectées, concédées : débit des comptes 18, 22 et 24

Subventions d'équipement versées : débit du compte 204

Ressources d'investissement

Total des ressources d'investissement : crédit des comptes 102 (sauf 1027, 10229), 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775 + crédit du compte 16 (sauf 16449, 166, 1688, 169)

Emprunts bancaires et dettes assimilées : crédit des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678 et 1681

Subventions reçues : crédit des comptes 13

FCTVA : crédit des comptes 10222

Autofinancement

Capacité d'autofinancement (CAF) brute : crédit net des comptes de la classe 7 - débit net des comptes de la classe 6 + débit net des comptes 675, 676 et 68 - crédit net des comptes 775, 776, 777 et 78.

Capacité d'autofinancement nette : CAF brute - Débits des comptes 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Dettes

Encours total de la dette au 31/12 : solde créditeur du compte 16 (sauf 166, 1688 et 169)

Coût de la dette : solde créditeur des comptes 166, 1688 et 169

Remboursement en capital pour l'année : débit net du compte 163, 164 (sauf 16449 et 1645), 1671, 1672, 1675, 1678, 1681 et 1682

Trésorerie

Fonds de roulement : soldes débiteurs - soldes créditeurs des comptes des classes 3, 4 et 5 (sauf 39, 454, 456, 457, 458, 481, 49, 59) - solde créditeurs des comptes 1688, 269 et 279

Besoin en fond de roulement : soldes débiteurs - soldes créditeurs des comptes de classe 4

